

ASSEMBLEE GENERALE

BRETAGNE 



LIGUE DE BASKET-BALL BRETAGNE

Compte-rendu

RENNES

Samedi 13 Juin 2015





COMPTE-RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 13 juin 2015 à RENNES

Ouverture de l'Assemblée Générale par Jean-Jacques KERDONCUFF, Président de la Ligue de Bretagne de Basket-Ball

Bonjour à tous,

Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue à Rennes. Je remercie le Rennes Cercle Paul Bert Basket de nous avoir aidés à organiser cette assemblée.

Ils étaient des acteurs de notre sport, dirigeants, joueurs, officiels ou tout simplement des amis du Basket que nous avons côtoyé sur les terrains. Je vous demande de bien vouloir vous lever et de respecter un moment de silence en leur mémoire.

Intervention de M. Thierry BALANNEC, Président du RENNES CPB BASKET

Bonjour,

Merci M. le Président pour votre message d'accueil. A mon tour, j'ai vraiment le plaisir de vous souhaiter à toutes et à tous la bienvenue. C'est un honneur et surtout un vrai plaisir de vous accueillir au nom de tous les dirigeants et bénévoles du Rennes Cercle Paul Bert Basket-ball et plus globalement au nom de tous les adhérents de l'association du Cercle Paul Bert. La présidente générale du Cercle Paul Bert, Mme Isabelle DANIEL, qui est à nos côtés, complétera mes propos dans quelques instants.

C'est très réjouissant pour nous cerclistes d'avoir été désignés comme structure associative accueillant l'Assemblée Générale annuelle de la Ligue de Bretagne, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord et c'est très précieux, cela nous a permis de renforcer nos liens avec les instances de la Ligue de Bretagne et je m'en réjouis. Cela nous permet de vous faire découvrir un peu plus ce qu'est le Rennes CPB Basket avec ses 450 adhérents. Nous sommes plutôt bien placés en effectif, un peu moins en palmarès. Son implantation sur différents quartiers de Rennes nous offre aussi la possibilité de contribuer à la bonne dynamique du Basket breton mais aussi à contribuer à valoriser les équipements de la ville de Rennes, qu'il s'agisse du Triangle ce matin, ou de la salle Colette Besson cet après-midi pour les matchs de Breizh All Star Game. Avant de visionner un film de courte présentation de notre club, qui je l'espère vous intéressera, je souhaite remercier très sincèrement tout d'abord M. Yvon LEZIART, élu de la ville délégué aux sports, à la fois pour la mise à disposition de la Salle Colette Besson cet après-midi, mais aussi et surtout pour sa présence, son soutien, sa disponibilité non seulement ce matin mais aussi lors de points de rencontres très réguliers avec lui. Merci également très sincèrement à Marylise COCHENNEC qui au nom des élus de la Ligue nous a apporté toute sa confiance pour ce rendez-vous d'aujourd'hui et à Robert GERNIGON, Président du RENNES PA, qui nous a transmis généreusement les éléments de l'Assemblée Générale 2011, ce qui nous a été très utile.

Place au film à présent et je vous souhaite une très bonne Assemblée Générale.

Merci.

Jean-Jacques KERDONCUFF remet de la part de la Ligue de Bretagne la plaquette de remerciements au club du Rennes CPB BASKET et à M. Thierry BALANNEC, pour tout de qui a été fait pour cette Assemblée.

Intervention de Mme Isabelle DANIEL, Présidente Générale du CPB RENNES

Bonjour à toutes et à tous,

Rassurez-vous, mon propos sera très court, ceux qui me connaissent savent que je ne suis pas adepte des grands discours.

Juste un petit mot de re-situation du club et du Basket au sein du cercle Paul Bert de Rennes. Le Cercle ou le CPB comme on l'appelle est une vieille institution rennaise puisque la toute première histoire la situe aux alentours des années 1880 et elle compte aujourd'hui 11000 adhérents sur l'ensemble du territoire rennais avec une particularité, c'est d'être implantée au plus près des quartiers. Dans ces 11000 adhérents, la grande majorité historique, 75 activités sportives, dont le basket, constituent le noyau de notre activité qui, au-delà de la recherche de performance, a aussi pour vocation d'être au plus près des territoires et surtout des habitants du territoire pour leur proposer des activités sportives, certes, mais aussi de loisirs. Il faut savoir que, quelles que soient les activités proposées au Cercle Paul Bert, on vise le haut-niveau, voir le très haut niveau, puisque nous avons eu lors des J.O. de Londres une jeune plongeuse qui représentait le Cercle Paul Bert mais également le sport pour tous et le sport de loisirs. Je sais qu'au sein du CPB Basket, c'est aussi le cœur des préoccupations que de pouvoir offrir toute cette palette sportive au plus grand nombre.

J'espère d'autre part que beaucoup d'entre vous seront présents le week-end prochain, parce qu'au-delà du travail accompli tout au long de l'année pour faire vivre le CPB Basket au meilleur niveau possible, au-delà de la préparation de cette Assemblée Générale qui je sais, a occupé pleinement Thierry et l'ensemble des bénévoles pour que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions possibles et que vous passiez un bon moment, il y a aussi la préparation du Street Basket qui se tiendra le week-end prochain et qui représente aussi à l'échelle du Cercle une grande manifestation, donc soyez très nombreux le week-end prochain. Encore merci à Thierry et à toute son équipe au quotidien. La récompense est largement méritée. Et merci enfin aux instances d'avoir choisi le Cercle Paul Bert cette année pour tenir cette Assemblée Générale.

Je vais d'ores et déjà devoir m'excuser puisque les mois de juin sont des mois un peu marathon, donc je ne pourrai pas rester beaucoup plus longtemps. Je vous souhaite malgré tout une excellente Assemblée Générale et une très belle journée.

Jean-Jacques KERDONCUFF remercie M. Isabelle DANIEL, Présidente du club de Rennes Cercle Paul Bert et lui remet un souvenir de la part de la Ligue de Bretagne.

Intervention de M. Yvon LEZIART, délégué aux sports de la Ville de Rennes

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, cher Thierry, chère Isabelle, je viens donc au nom de Madame le Maire de Rennes vous saluer et vous souhaiter une excellente journée de travail.

Une Assemblée Générale de Ligue, c'est une assemblée importante dans la vie des clubs et des fédérations. C'est un moment important parce que se prennent des orientations pour l'année à venir sans doute après un bilan de l'année écoulée. Et puis c'est aussi un lieu où les clubs se rencontrent. On a l'occasion de se voir durant les matches mais on n'a pas le temps de prendre le temps de discuter, et ces Assemblées Générales ont aussi cet objectif-là me semble-t-il.

Nous vous accueillons dans la salle du Triangle qui est connue à Rennes pour ses spectacles et pour certaines grandes Assemblées Générales qu'on y reçoit. Donc, profitez-en bien car c'est une salle magnifique. Vous avez déjà dû vous en rendre compte. Et cet après-midi, vous irez à la Salle Colette Besson qui est aussi un lieu emblématique de la pratique sportive.

Vous savez aussi que Rennes est une ville de Basket, de haut-niveau, de très haut niveau même il y a quelques années. Il y a encore du Basket de haut-niveau chez les garçons et les filles. Les clubs souhaitent monter encore plus haut dans la hiérarchie du Basket National. Et puis comme le signalait Isabelle, le Basket se décline aussi à tous les niveaux avec en particulier de très nombreux bénévoles qui s'occupent des tous jeunes basketteurs et je profite de l'occasion pour les remercier, eux qui consacrent beaucoup de temps pour que de jeunes sportifs connaissent ou s'initient aux pratiques, et de cette façon, deviennent des joueurs de bon niveau ou au moins des joueurs qui ont plaisir à pratiquer l'activité.

Le Cercle Paul Bert s'illustre évidemment à ce niveau-là et il faut remercier Thierry et tous ceux qui militent autour de lui car le travail accompli au Cercle Paul Bert est un travail remarqué et remarquable.

Je vous souhaite donc une excellente journée de travail et également une bonne journée conviviale.

Jean-Jacques KERDONCUFF remet de la part de la Ligue de Bretagne la plaquette de remerciements à Mr LEZIART.

Intervention de M. Jean-Jacques KERDONCUFF, Président de la Ligue de Bretagne de Basket-Ball

Avant de passer la parole à Jean-Marc JEHANNO, 2^{ème} Vice-président de la FFBB, je voudrais intervenir sur une motion reçue de la part du Comité Départemental des Côtes d'Armor dont seuls les clubs du CD22 ont été informés. Je vais donc vous lire cette motion afin que les autres associations en prennent connaissance et qu'il vous soit fait une réponse générale à tous.



Comité Départemental de Basket-ball des Côtes-d'Armor
Maison Départementale des Sports
18 rue Pierre de COUBERTIN
22440 PLOUFRAGAN
N°Siret : 34760903400033

A Ploufragan, le 07 juin 2015.

Le Président

A
Monsieur le Président de la Ligue de
Bretagne.

Objet : Motion sur les désignations régionales.

Monsieur le Président,

Réunis hier à GUINGAMP pour notre Assemblée Générale départementale, l'ensemble des 35 clubs présents(*) a voté une motion demandant à la Ligue de Bretagne de ne pas procéder à la désignation d'officiels sur les rencontres U13 et U15 de ses championnats.

Merci de bien vouloir prendre en compte cette attente costarmoricaine.

Cordialement,

Le Président du CD22
Pierre-François GICQUEL

(*) : Vote à l'unanimité, intégrant les clubs non concernés par la mesure, mais solidaires de ceux qui auraient à subir ces charges supplémentaires.

Copie : ► à Messieurs les Présidents du 29, du 35 et du 56.

► + Diffusion aux clubs du 22.



CNDS
CENTRE NATIONAL
DE LA
FORMATION
DE L'ENSEIGNANT
DE L'ÉLÈVE ET DE
L'ÉVALUATION

☎ : 02.96.76.25.67 - ☎ : 02.96.76.25.71
Email: cd22basket@wanadoo.fr - Site Web: <http://www.basket22.fr>



Ceci n'étant pas de ma responsabilité, il y a des textes que nous sommes dans l'obligation d'appliquer. Donc j'ai interpellé le Président de la Fédération qui a fait une réponse dont Monsieur Jean-Marc JEHANNO va maintenant vous faire lecture et donner ses commentaires.

Intervention de M. Jean-Marc JEHANNO, 2^{ème} Vice-président de la FFBB

Tout d'abord je voudrais vous expliquer comment la nouvelle charte d'arbitrage a été établie.

Nous avons voulu changer pour plusieurs raisons :

- D'abord, nous souhaitions que les arbitres réintègrent de plus en plus leurs associations. Nous trouvions que les arbitres n'étaient souvent pas impliqués au niveau de la vie de leurs clubs. Nous désirions qu'ils en deviennent des acteurs importants afin de les aider à faire de la formation pour avoir des arbitres, à mettre dans le circuit de l'arbitrage des jeunes de façon à ce que l'on puisse résoudre ce problème assez important à tous les niveaux qu'est celui du manque d'arbitres et d'officiels de table. Cette nouvelle charte de l'arbitrage a été établie pour cela.
- Nous avons voulu aussi rétablir une égalité entre tous les départements, toutes les Ligues et tous les Clubs parce que l'ancienne charte laissait la liberté aux Comités Départementaux et aux Ligues de mettre en place des divisions à désignations comme elles le souhaitaient. On constatait que certaines Ligues et certains départements faisaient des efforts pour essayer d'augmenter chaque année leur nombre de divisions à désignations, donc le nombre de division entrant dans les obligations de la charte, et d'autres ne faisaient pas du tout l'effort et avaient très peu de divisions concernées, ce qui créait une inégalité entre les clubs parce qu'ils avaient des pénalités sportives. On remarquait parfois sur un Championnat de NM3 par exemple, dans 2 départements proches, un club qui, faisant beaucoup d'efforts pour avoir des arbitres mais étant dans un département ayant beaucoup de divisions à désignations avait des difficultés à satisfaire les obligations, alors qu'à côté, se trouvait un club qui lui, ne faisait pas d'efforts mais comme de toute façon, à son niveau, il y avait très peu de divisions à désignations, il arrivait toujours à s'en sortir car il n'avait pas beaucoup de contraintes au niveau de l'arbitrage.

Donc, nous ne trouvions pas cela logique, ni normal. Nous avons essayé de voir comment nous pouvions faire pour que tout le monde soit effectivement sur le même niveau et soit évalué sur des niveaux identiques. La seule solution a été de fixer obligatoirement les mêmes divisions à désignations partout et la charte de l'arbitrage s'appliquera partout avec les mêmes conditions afin d'avoir quelque chose de cohérent. Par la suite, nous avons lancé des études et nous avons regardé ce qui existait, dans les Ligues notamment, et nous avons constaté qu'il y en avait environ 80 % qui désignaient des arbitres sur leurs championnats régionaux jeunes, que ce soit des U17, des U15 ou des U13. Il fallait fixer les limites des divisions à désignations et nous avons décidé que pour l'ensemble de la France, des Ligues et des Départements, on aurait tous les Championnats en France qui seraient à désignations, que ce soit championnats seniors ou championnats jeunes, et même chose au niveau des Championnats Régionaux sur les championnats seniors et jeunes. En département, on a pris la division la plus haute en seniors masculins et féminins, c'est-à-dire la division qualificative pour le championnat régional. Et nous avons décidé que ce sera comme cela partout et de cette manière, il y aura une équité entre tous les clubs et tout le monde sera jugé sur le même niveau.

Cette charte a été bâtie petit à petit, et maintenant, elle arrive à l'âge adulte, nous allons donc la mettre en application. Cela veut dire que toutes les Ligues ont obligation de désigner sur les Championnats jeunes régionaux masculins et féminins.

Lecture du courrier du Président de la Fédération, Jean-Pierre SIUTAT à l'attention de Jean-Jacques KERDONCUFF, Président de la Ligue de Bretagne, en réponse à cette motion :



117 rue du Château
des Rentiers
75013 Paris
T +33 1 53 94 25 00
F +33 1 53 94 26 80
www.ffbb.com

Monsieur Jean-Jacques KERDONCUFF
Président de la LR de Bretagne

Paris, le 10 juin 2015

Nos réf. : 2015/D/CAB/JPS/CBD/0139

Objet : Application de la charte des officiels dans le Comité des Côtes d'Armor

Monsieur le Président, Cher Jean-Jacques,

Je prends connaissance de ton message et du courrier joint émanant du Comité des Côtes d'Armor. Avant la tenue de ton Assemblée Générale, je souhaite t'apporter les éléments de réponse suivants :

1. La charte des officiels, telle que le Comité Directeur fédéral l'a validée, est le fruit d'un travail consultatif lancé, depuis février 2013, auprès des structures régionales et départementales. En particulier, les modalités de désignation des arbitres ont été définies en tenant compte de la réalité de nos territoires, tant en capacité à désigner qu'en volumétrie actuelle de compétitions désignées.
2. Concernant les compétitions régionales, grâce aux réponses fournies par les Ligues au questionnaire fédéral, il est confirmé que 80% des compétitions régionales jeunes (U15 et U13) font déjà l'objet de désignations d'arbitres (18 sur les 22 réponses reçues). A l'appui de ce constat, il a donc été décidé de rendre la désignation obligatoire pour ces compétitions.
3. Au sein des Ligues qui, comme la Bretagne, ne proposaient pas de désignation sur ces compétitions, nous comprenons que les clubs devront prendre en compte ces évolutions. Ainsi, dans un souci d'effacer l'impact économique, certaines charges devront être réduites (sauf si les clubs souhaitent les conserver) :
 - la désignation d'arbitres sur des compétitions de deuxième, voire troisième niveau départemental n'est plus d'actualité au terme de la nouvelle charte ;
 - la désignation d'OTM sur les compétitions départementales n'est également plus d'actualité.

La nouvelle charte des officiels doit être identique sur tous les territoires. Il est donc inenvisageable qu'une Ligue ou un Comité Départemental décide d'une application différente.

En conséquence, la Ligue de Bretagne devra désigner des arbitres sur toutes les rencontres régionales U15 et 13, masculines et féminines.

Jean-Marc JEHANNO, 2^{ème} Vice-Président de la FFBB, sera présent lors de ton Assemblée Générale. Je lui demande lors de son intervention de confirmer ces propos et de fournir toute explication complémentaire aux clubs de la Ligue.

Je reste à ta disposition pour toute information ou aide complémentaire sur ce sujet.

Amitiés sportives,

Jean-Pierre SIUTAT
Président

Copies : M. Jean-Marc JEHANNO, Vice-Président délégué à la Formation

Siret 784 405 862 00052
Code NAT / APE 920 C
N° TVA Intercommunautaire
FR 23 784 405 862
Reconnue d'utilité
publique par décret
du 1^{er} octobre 1971

La charte de l'arbitrage est une charte Nationale donc elle s'applique à tout le monde et elle doit être respectée et suivie par tous. Il va falloir que la Ligue de Bretagne trouve des solutions, en collaboration avec les départements, à savoir si ce sont eux qui désignent sur ces compétitions, ou la Ligue elle-même. Nous avons toujours la possibilité de déléguer certaines désignations, mais c'est une décision de la Ligue de Bretagne et le règlement est applicable pour tout le monde.

Je voulais aussi vous faire un petit point sur le Basket en particulier et vous dire que vous pouvez être fier d'être des dirigeants de ce sport merveilleux qu'est le Basket, car je crois que nous sommes une des Fédérations qui fait évoluer le plus notre organisation à tous les niveaux. Ne serait-ce que pour nos équipes au niveau national puisqu'en 2013, l'équipe féminine a été vice-championne d'Europe et l'équipe masculine championne d'Europe. Ce sont des résultats très importants et vraiment d'un bon niveau. Nous avons également 2 équipes de jeunes qui ont été sacrées Championnes d'Europe, les U20 Féminines et les U16 Masculins. Cela veut dire que notre formation est efficace et que nous sommes reconnus au niveau international pour être le pays qui a certainement la formation la plus efficace. Il suffit de voir d'ailleurs combien de joueurs français partent en NBA pour voir la qualité de notre formation.

Nous avons aussi des associations qui ont eu de bons résultats puisque dernièrement, 2 clubs (un masculin et un féminin) ont gagné un Coupe d'Europe, Villeneuve d'Ascq a gagné l'Euro Cup Féminine et Nanterre l'Euro Challenge. Je pense que les résultats sont là pour montrer que tout le monde travaille bien, les Ligues, les Comités et les Clubs afin que notre sport soit tête d'affiche sur le chemin du sport français.

Vous avez dû voir que l'on a franchi la barre des 600 000 licenciés. Là aussi, nous sommes en progression constante et c'est ce qui montre le dynamisme que vous avez parce que les licenciés, c'est vous. On les recrute au niveau des clubs et c'est à ce niveau que le travail se fait. Vous pouvez être fier de tout cela.

Certaines difficultés seront toutefois à prévoir :

- Economique car nous sommes plutôt sur une diminution des subventions, qu'elles soient de l'état ou locales. Là, il faudra effectivement essayer de trouver des solutions pour que nous puissions quand même continuer à travailler.
- Sociétale aussi parce que effectivement on a de plus en plus de mal à trouver des bénévoles pour s'impliquer dans les clubs.
- et puis, difficultés de gouvernance qui commencent à venir car vous savez que la réforme territoriale va ramener le nombre de régions à 13, ce qui aura certainement une implication sur notre organisation au niveau du Basket national, au niveau des Ligues Régionales et des Comités Départementaux. Il va falloir que l'on réfléchisse beaucoup à cela. On a mis d'ailleurs en place un comité de coordination nationale qui va d'abord réfléchir à tout cela, à savoir si l'on garde une seule Ligue par région ou si dans de nouvelles régions, il y a possibilité de conserver les Ligues existantes, savoir comment faire pour que cela s'organise.

Ce sont les sujets qui sont importants car les Ligues régionales ont pour certaines des locaux dont elles sont propriétaires. Elles ont aussi des salariés. Comment faire si on décide de ne mettre qu'une seule ligue dans la nouvelle grande région, il va falloir savoir ce que l'on fait de ces locaux, ce que l'on fait des salariés. Comment on va s'organiser. Est-ce que l'on conserve quand même les locaux et les salariés dans les Ligues existantes même s'il n'y a plus d'élus donc cela devient des espèces de guichets uniques pour les clubs pour éviter que ceux-ci aient besoin de se déplacer très loin pour aller déposer des documents, pour avoir des informations et pour des réunions. C'est peut-être cette solution qui est possible et il faudra voir aussi ce que l'on fait des Comités Départementaux qui normalement ne sont pas touchés. Nous devons savoir si l'on met un minimum de licenciés pour avoir une structure, il faut vraiment qu'on réfléchisse à tout cela. Le but est que l'on ait des solutions et une formule complète pour 2020. Nous ne sommes pas pressés mais nous devons vraiment bien travailler, regarder, bâtir les projets de chaque Ligue pour arriver à une solution qui soit la plus efficace possible pour échéance.

Comme chaque année, nous avons aussi des clubs qui ont eu des difficultés financières (Aix en Provence par exemple) très souvent, ces soucis financiers sont liés au fait que les Présidents ont parfois un peu dépassé la limite sur le financement des joueurs, de leurs équipes, en ayant des ambitions et en pensant que de toute façon, les municipalités paieront, mais celles-ci ne sont plus dans l'optique de donner une

subvention exceptionnelle car le club est déficitaire cette année par exemple. Il faut que l'on réfléchisse pour aider les clubs à bien se structurer et ne pas aller vers ces débordements.

Je pense qu'il sera important à l'avenir de penser au développement du Basket chez les plus jeunes car c'est certainement en essayant de faire progresser nos jeunes que nous aurons moins de problèmes de ce type parce que nous aurons moins besoin d'aller chercher des joueurs ailleurs si nous même sommes capables d'alimenter notre équipe par de la formation et de faire en sorte que ces joueurs s'intègrent facilement dans les équipes premières.

La Fédération a pris une décision. Nous savons que les clubs ont certaines difficultés en ce moment, donc, malgré le fait que nous organisons l'Eurobasket 2015 cette année, nous avons décidé de ne pas augmenter la part licence fédérale. Nous avons demandé aux Ligues régionales et aux Comités Départementaux de ne pas augmenter la part régionale et la part départementale et si possible de laisser les mêmes tarifs. Nous laissons aux Ligues et aux Comités la liberté de faire comme elles le souhaitent car elles peuvent avoir elles-mêmes des projets qui nécessitent un financement particulier.

Je vais m'arrêter là et vous aurez d'autres présentations au cours de l'Assemblée Générale.

Jean-Jacques KERDONCUFF remercie Jean-Marc JEHANNO et lui remet un souvenir de la part de la Ligue de Bretagne.

Assemblée Générale Ordinaire

Rapport moral de Jean-Jacques KERDONCUFF, Président de Ligue de Bretagne de Basket-Ball

Mesdames, Messieurs,

Avec bientôt ses 32000 licenciés, la Bretagne est bel et bien une terre de basket-ball et cela nous demande comme à vous une occupation de tous les moments.

Je commencerais cette intervention auprès de vous tous en vous remerciant vivement pour tout le travail accompli au sein des clubs et qui permet à notre sport de prendre toute sa place sur notre territoire.

Vous avez reçu les rapports d'activités de cette saison 2014/2015. Ils vous présentent le travail réalisé par les commissions et les Présidents pourront tout à l'heure répondre à vos questions.

De mon côté, je souhaite aborder auprès de vous les évolutions à venir. Il convient d'être présent dès le début de toutes ces réformes et être conscient des enjeux. Travailler tous ensemble et dans le même sens pour donner toute sa place à la Bretagne.

→ Les enjeux à venir

1/ Les nouveaux territoires (régions)

Si notre région n'est pas touchée par la réforme en elle-même, elle sera impactée par les compétitions que nous avons en commun avec les autres ligues. Il y a bien sûr les championnats mais aussi les tournois et rassemblements (les TIL et TIC).

C'était déjà parfois difficile avec des vacances différentes. Cela risque de l'être plus encore et avec des lieux plus éloignés avec la redéfinition de nos régions voisines que sont : la Basse Normandie et le Poitou Charentes adversaires des années précédentes.

Deux comités sur la réforme territoriale sont d'ailleurs mis en place par la FFBB : un CCN (Comité de Coordination Nationale) et pour les régions les CCR (Comité de Coordination Régionale). Ces comités vont travailler afin que la réforme se fasse en douceur et sur plusieurs années pour une bonne harmonisation des besoins des ligues, des comités et des clubs. Les Ligues non impactées par la réforme territoriale sont aussi concernées et un travail de réflexion est également programmé.

Il convient d'être présent et apporter toute notre vision des évolutions nécessaires, être attentif et travailler ENSEMBLE afin que notre situation géographique ne devienne pas dans l'avenir un handicap à nos participations sur les différentes compétitions.

2/ Les championnats de France jeunes

L'élite U15

Déjà mis en place la saison dernière pour les catégories U15 féminines et masculines élite, le cahier des charges est complexe et contraignant mais nous avons réussi avec l'aide précieuse de François BRISSON et l'adhésion totale des clubs concernés à répondre à l'offre nouvelle de la FFBB. Les résultats obtenus par les équipes sont très bons et par conséquent très encourageants.

Pour 2015/2016, la Fédération a étendu la formule ELITE U15 à la catégorie U18.

L'Inter-Région

Mise en place la saison dernière pour la catégorie U15, elle a nécessité une adaptation de nos règlements sportifs afin de permettre l'accession à mi-saison sur ce championnat.

Après une saison de recul, de nouveaux ajustements ont été proposés par la Commission Technique et ceux-ci vous seront présentés tout à l'heure par Mickaël LEBRETON.

Pour la prochaine saison, les U15 et U17 bénéficieront de cette nouvelle formule de championnat proposée par la FFBB.

Toutes ces réformes sont intéressantes sur l'aspect technique mais entraînent aussi un engagement important des clubs.

3/ Le CQP

L'application de l'obligation de CQP sur les championnats de France et les championnats de Prénationale va entraîner pour nos clubs et les entraîneurs une mise en conformité qui n'est pas aisée à comprendre ni à mettre en place.

Christophe EVANO vous en fera une présentation tout à l'heure.

J'ai demandé l'organisation d'une présentation approfondie à destination des clubs et des entraîneurs dans les 4 départements bretons. Christophe vous présentera le planning établi pour la semaine prochaine et je vous invite à venir écouter cette présentation de proximité.

4/ La charte de l'arbitrage

Sujet sensible sur notre territoire... C'est sûrement l'habitude de résister comme ce petit village breton bien connu d'une certaine BD.

Travail de réflexion auquel ont été associés durant deux ans les Ligues et les Comités départementaux, elle est applicable à compter de la saison 2015/2016. S'il est évident qu'elle ne peut satisfaire tous les avis, elle s'impose à tous, elle s'applique à tous sur tout le territoire.

N'oublions pas par ailleurs son origine : la pénurie d'arbitres qui nécessite un vaste travail de tous les acteurs du basket pour inverser cette tendance.

Le texte a prévu la désignation des officiels sur les différents championnats de France et de Ligue. Elle s'applique du plus haut niveau vers le plus bas niveau. Les Ligues et Comités Départementaux, organismes déconcentrés de la FFBB, sont dépositaires des délégations nécessaires pour les appliquer. Il n'y a pas d'adaptation locale possible : il s'agit d'être en conformité avec les textes votés.

Celui-ci a été présenté et expliqué par Morgane PETIT, Présidente de la CRO dans les 4 Comités Départementaux. La commission régionale continuera son travail en collaboration avec les CDO pour permettre à tous les clubs d'être le plus rapidement possible en conformité.

Cela va entraîner :

- Des désignations sur tous nos championnats de Ligue (Seniors et jeunes), ceci étant une disposition fédérale et non une exigence de la Ligue, comme cela a pu être dit.
- La charte de l'officiel est applicable partout en France avec le même texte et les mêmes droits et obligations pour tous.

L'étendue de notre territoire, la situation géographique des clubs et la localisation des arbitres posent un vrai souci pour la CRO. Je fais confiance à Morgane pour porter ce projet dans l'intérêt de tous.

→ LE CNDS

Le PST a été décliné avec les 4 départements dès 2012 et nous avons l'impression d'avoir travaillé dans le sens demandé. Pour preuve, le peu de remarques lors de la table ronde à la DR en présence des 4 présidents des comités.

Quelle ne fut pas notre surprise de voir l'enveloppe générale diminuer d'un tel montant de 20 à 40 %.

Nous avons donc demandé à être reçus à la DR où il nous a été signalé que notre PST n'était pas assez mutualisé.

Déjà, nous subissons la baisse des 6 % injustifiés sur l'enveloppe générale régionale (prime de l'état au bon élève car on travaille trop bien en Bretagne avec beaucoup de bacheliers et de jeunes sportifs Masculins comme Féminins qui fréquentent vos clubs au lieu d'être dans la rue grâce à votre investissement de tous les jours).

Mais aussi la priorité faite sur l'emploi : 50 % du budget attribué.

Nous avons donc demandé audience à la DR et après de nouvelles explications, nous avons repris notre courage à deux mains et avons, avec les Comités Départementaux, retravaillé notre PST. Je remercie toutes les personnes qui se sont investies sur ce dossier pour lequel nous sommes en attente d'un entretien avec la DR pour expliquer notre démarche de révision.

S'il est certes à l'état « projet », nous avons travaillé pour l'avenir, nous devrions réussir à définir notre plan dans le respect de la politique demandée. La Bretagne du Basket a un vrai savoir-faire et les résultats des différents rapports, plus particulièrement de la Secrétaire Générale et de la Commission Technique sont là pour le démontrer.

→ LA LIGUE

Le fonctionnement de la Ligue cette année n'a pas été de tout repos avec la redistribution des tâches :

- Le secrétariat.
- Les changements de présidents de commissions importantes telles la CRO et la Commission Sportive.

→ LA Commission Sportive

Vous n'êtes pas sans savoir le rôle important de cette commission au sein de la Ligue avec la gestion et les décisions qu'elle doit prendre sur les nombreux changements de jours et d'horaires des matchs pour répondre au mieux aux besoins des clubs, tout en respectant le règlement et ceci, dans le meilleur esprit sportif.

La tâche est rude, surtout quand on est inexpérimenté à ce poste. Daisy s'y est investie avec toute sa passion et sa bonne humeur. Nous verrons un nouvel aménagement des tâches la saison prochaine.

→ La Commission Technique

Avec le nouveau championnat U15 Elite, nous avons mis en place de nombreuses réunions avec les clubs concernés et le CTS coordinateur François BRISSON.

Cette nouvelle formule prévoit :

- Un cahier des charges assez contraignant.
- L'obligation d'avoir tous les jeunes du pôle sur ces équipes de CF élite.
- Des besoins matériels : tablettes, caméras.
- Le déplacement vers les clubs, des potentiels.

- Un aide coach en formation.
- Des échanges techniques permanents entre les structures et François BRISSON.

Un soutien de la Ligue est accordé à ces équipes et rentre totalement dans la politique régionale de formation en faveur des clubs pour :

- o Permettre à nos potentiels d'être regroupés.
- o Disposer d'un encadrement de qualité.
- o Maintenir et développer par nos résultats la dotation en nombre d'équipes accordée à la Ligue par la FFBB.

Les aides accordées à ces équipes par la Ligue portent sur :

- Une aide technique avec l'intervention du CTS François BRISSON.
- Une aide financière pour le matériel et la formation du cadre.

→ Le retour sur ces Equipes

Toutes les équipes engagées ont été vues en fin de championnat par le CTS pour établir le bilan de cette première année et elles ont dans l'ensemble respecté les règles, ce qui est de bon augure pour l'avenir.

Après les U15, nous savions que l'année prochaine se profilaient les U18 copier-coller des U15 de cette saison.

Pour cette catégorie, nous n'avons qu'une équipe en Filles et qu'une en garçons. Nous sommes intervenus vers la FFBB pour soutenir 2 dossiers supplémentaires, 1 féminin et 1 masculin, et ils nous ont été accordés.

Comme vous le savez, le basket féminin est souvent moins bien aidé et encouragé que le masculin. Nous avons proposé en bureau d'aider dès cette année dans la perspective des futures U18 Fille élite, les U17F groupe A qui peuvent être au moment de notre décision, nos clubs potentiels à cette accession.

Nous verrons dans les années à venir s'il est possible de continuer cette aide et aussi d'aller vers les garçons.

Nous maintenons par ailleurs l'aide apportée aux SSB, (Sections Sportives Bretonnes), spécialité bretonne, pour celles évoluant en championnat de France mais aussi sur les championnats régionaux qui donnent ouverture au championnat inter-régional.

Ces aides ne seraient rien sans reconnaître le travail de l'ETR, des CTS et des techniciens de vos clubs dans ces projets et sur qui rejaillissent les bons résultats de nos jeunes dans les championnats CF, inter-régionaux, ainsi que sur le niveau des championnats régionaux qui s'élève tous les ans.

La cerise sur le gâteau cette année est notre qualification au tournoi national des TIL avec une belle place de 5^{ème} pour notre équipe garçon.

Tous ces résultats nous font dire que nous allons dans le bon sens, tant sur le plan technique avec l'ETR, que sur l'aide financière que nous attribuons, toujours ré-ajustable tous les ans suivant les besoins et les moyens.

Enfin, pour la Commission Technique, l'action phare restera l'organisation sur la proposition de l'ETR, et plus particulièrement des CTS, de la venue de Pierre VINCENT (entraîneur des Braqueuses) sur la région Bretagne, accompagné de Thierry MOULLEC, son adjoint au même titre que François BRISSON CTS de notre Ligue.

3 jours de bonheur pour les cadres bretons sur 3 sites : Rennes, Saint-Brieuc et Brest.

Pour vous dire l'intérêt de ces interventions :

- Le premier jour, plus de 200 personnes aux 2 rives à 8h00 du matin.
- et plus de 500 personnes sur l'ensemble des interventions.

C'est un véritable succès technique et populaire, mais aussi un exploit de certains élus de la ligue avec les CTS pour réaliser en si peu de temps une telle organisation (le tout en 3/4 semaines en pleine vacances de Noël pour les réservations de lieux, de salles, restauration, hébergement équipes, de cobayes etc...).

Merci encore à toutes ces personnes qui de près ou de loin ont participé à cet événement et ont permis la réalisation de ce projet.

→ La Commission Régionale des Officiels

LA CHARTE : je l'ai déjà évoqué au début de mon intervention.
On aime ou on n'aime pas. Mais nous y sommes et nous nous devons de l'appliquer.

Je sais que pour palier à certaines problématiques :

- Il nous faudra une démarche commune avec les départements : la filière jeunes arbitres mais aussi peut-être la formule des championnats jeunes en région et en département, afin que nos jeunes arbitres puissent jouer et arbitrer, devront évoluer.
- Peut-être aussi réfléchir avec les Comités Départementaux à une révision du Week-end sportif.

Cette année a donc été une année très chargée pour cette commission avec la nouvelle charte.

Des questions ne manqueront sans doute pas lors du passage de Morgane lors de la présentation de son rapport.

A ma grande tristesse, la fermeture du pôle arbitres, qui a été le fer de lance de la formation des arbitres avec toutes les retombées sur les CDO en termes de formateurs.

La nouvelle formation demandée au niveau fédéral fait que le pôle n'est plus en adéquation avec la politique fédérale. Un coût de fonctionnement bien trop important par rapport à la nouvelle donne qui nous verra fonctionner différemment.

Quelques informations sur nos arbitres :

- Thomas KERISIT, le premier entré au CFRJA, maintenant régulièrement désigné sur la PRO A.
- Najib CHAJIDDINE, toujours du pôle, qui est entré sur la filière HN.
- Et le petit dernier, c'est tout récent il y a quelques jours, Jordan WALLET. Le papy ici dans la salle ne doit-être que trop fier.

Bonne route à eux.

Evidement l'arrivée de ces jeunes entraîne aussi des arrêts et pour nous en Bretagne une en particulier celui de Patrick.

Bravo à toi Patrick pour ton parcours HN et l'envie que tu as donné aux jeunes.
Certains sont arrivés au HN, d'autres pas mais tous ont profité de ton expérience.
Tu seras aussi avec ta carte de visite le premier CTRA du basket.
Merci et tout à l'heure nous saluerons ton arrêt.

→ L'AVENIR

Il est de plus en plus difficile d'avoir des candidats aux instances régionales.

Peut-être ne décentralisons nous pas assez nos réunions.

N'utilisons nous pas assez les moyens modernes : vidéos conférences, réunion téléphonique ou autres.

Une grande réflexion devra être menée pour que nous puissions trouver d'autres personnes et que la relève se fasse avec les anciens de l'équipe pour une Ligue innovante et créatrice.

→ Un mot sur les finances

Elles sont saines grâce à une bonne gestion. Merci à Corinne qui ne peut être présente aujourd'hui pour raison familiale.

Je rappelle que le solde de la saison passée n'est pas ce que j'ai pu lire suite à l'AG dernière dans la presse. Il doit être diminué de 28 000 € suite aux versements effectués aux clubs.

La saison prochaine sera, je le pense, déficitaire :

- Avec un TIL non budgétisé (résultat du bon travail effectué, tournoi final à Marne la Vallée).
- Le prochain emploi que nous devons créer et que nous allons finaliser avec la DR la semaine prochaine.

Il était possible d'augmenter les licences mais avec deux années de résultats positifs, il nous a semblé responsable de remettre cet argent sur ces deux nouvelles dépenses sans impacter le budget des familles déjà mis à lourde contribution.

C'est aussi la deuxième année sans augmentation de la part de la ligue

Il se peut donc que l'année prochaine un ajustement soit à faire mais nous verrons en fin d'année si cela doit être envisagé

Il nous reste encore à travailler pour :

- Faire d'autres propositions en faveur du basket féminin via la commission concernée.
- Continuer le travail via toutes les commissions sur le sport santé et le développement durable et l'incivilité.
- Faire évoluer le fonctionnement administratif de la Ligue.

L'année n'a pas été simple dans le quotidien, d'où le souhait d'une nouvelle personne à ce poste administratif, la Ligue remplissant aussi par ce nouvel emploi sa mission citoyenne.

→ Mes Félicitations

Elles iront d'abord à vous tous pour le travail de l'année dans vos clubs mais aussi à l'AURORE DE VITRE pour son beau parcours et son accession en NM1.

Je souhaite vivement le maintien de l'UJAP QUIMPER et que se profile à l'horizon de beaux derbys.

Je souhaite à l'ETENDARD DE BREST, l'UNION RENNES BASKET 35 et le CEP LORIENT de rejoindre au plus vite leurs voisins en NM1 la saison prochaine.

Je félicite par ailleurs :

Le bon parcours du LEON TREGOR BASKET 29 en LF2 (et cela malgré des blessures).

La belle saison en Féminine de TREGUEUX BC avec une performance :

Remplir la salle de Stereden (3500 spectateurs pour un match de NF2, du rarement vu en France).

L'EBQC et le BREST BASKET 29 pour leur accession en Championnat de France.

Bravo à tous ceux qui accèdent à la division supérieure et tous mes encouragements à ceux qui descendent, c'est aussi dans ces cas que l'on peut recréer une dynamique de club.

Je ne peux clore cette intervention sans parler de l'événement basket de l'année, l'Euro basket organisé par la FFBB en France avec l'utilisation du stade Pierre MAUROY, une première pour le basket dans une salle (stade) de cette capacité.

Nous souhaitons tous la meilleure réussite à notre équipe pour cette compétition.

La Bretagne ira les soutenir lors des 1/8 de finales. Cela donnera à tous nos jeunes du pôle la possibilité de voir de près le Haut Niveau.

Merci à Marylise COCHENNEC qui m'a aidé et supporté.

Mickaël LEBRETON et aux 2 CTS ainsi qu'à toute l'équipe.

Pour finir, je voudrai m'adresser de la tribune aux élus de notre Comité Directeur de la Ligue.

Vous avez, je l'espère, vu ce qui a manqué à notre fonctionnement cette année et les problèmes que nous avons vécu :

- Peut-être par inexpérience pour certains ou manque de communication en interne.
- Mais n'oubliez surtout pas que nous sommes une petite entreprise avec des engagements vers les clubs et nos salariés.
- Nous avons donc TOUS dès demain à en améliorer le fonctionnement pour que cette petite entreprise ne connaisse pas la crise.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Rapport de la Commission de contrôle par Jean-Claude LEMAÎTRE

La commission de vérification des pouvoirs présidée par Jean-Claude LEMAÎTRE déclare que conformément aux statuts, l'Assemblée Générale pour délibérer valablement doit être composée de membres représentant au moins la moitié des voix dont disposent les associations.

- Associations inscrites : 252
- Associations représentées : 221
- Nombre de voix des associations : 31 839
- Moitié exigible : 15 920
- Nombre de voix effectivement représentées : 26 720

La Commission déclare valable les délibérations de l'Assemblée Générale.

Assemblée Générale de COMBRIT

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 Juin 2014 à COMBRIT.

ELECTIONS

Représentants de la Ligue à l'Assemblée Fédérale (vote par les associations disputant un championnat national et/ou régional qualificatif pour le championnat national)

2 postes à pourvoir :

Candidats :

- Jean-Jacques KERDONCUFF
- Marylise COCHENNEC

Suppléants :

- Mickaël LEBRETON
- Serge KERHUIEL

Une pause de 10 minutes est accordée afin de procéder aux votes

Associations concernées :

CD 22 : TREGUEUX BC, LANNION TREGOR BASKET, AL SAINT BRIEUC.

CD 29 : UJAP QUIMPER, ÉTENDARD DE BREST, BREST BASKET 29, AS ERGUE ARMEL, PLOUIGNEAU PLOURIN BC, BC PLEYBER CHRIST, EO LANDERNEAU, ETOILE ST LAURENT BREST, GDR GUIPAVAS.

CD 35 : AURORE DE VITRE, RENNES PA, AVENIR DE RENNES, PAYS DE FOUGÈRES, MONTFORT BC, CO PACE, CJF SAINT MALO, CS BETTON, RENNES CPB BASKET, ASPPT RENNES, ILLET BC, US MORDELLES, MINIAC MORVAN BC, AS VEZIN LE COQUET, BC ROMAGNE.

CD 56 : CEP LORIENT, UCK/NEF VANNES, ES SAINT AVE.

LES RAPPORTS D'ACTIVITÉS

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Marylise COCHENNEC

Pas d'observation

CRO

Morgane PETIT

Rien à ajouter au rapport de la CRO.

Toutes nos félicitations à certains officiels qui ont un beau parcours :

- Najib CHAJIDDINE qui participe aux Championnats d'Europe Universitaires en Slovénie.
- Odran LE LAN qui participe aux Championnats d'Europe UGSEL à Malte.
- Virginie JOURT qui participe aux Championnats du monde militaires à Nantes.
- Jordan WALLET qui est allé au stage INSEP et qui a fini 3^{ème} sur 12 pour l'accession au Haut Niveau.

C'est quand même une belle étiquette et une belle image des officiels bretons.

Remarque de Jean-Luc LE DANVIC : Il y a une petite erreur dans le PV n°1. Concernant les résultats de examens arbitres dans le CD 22. Il y a 8 inscrits et 12 arbitres reçus.

La remarque est prise en compte et la correction sera faite.

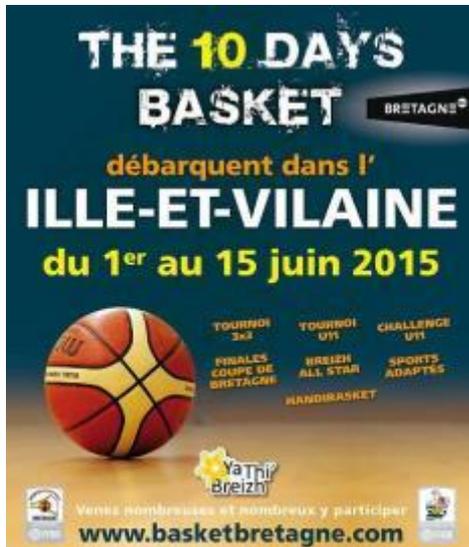
Pas d'observation.

10 JOURS DU BASKET BRETON**Joseph HOUE**

Je veux juste confirmer l'invitation aux 2 matches de Breizh All Star Game à la salle Colette BESSON. L'entrée est gratuite.

Merci Jo pour ton investissement sur les 10 jours du Basket 2015.

Pas d'observation.

**COMMUNICATION****Antoine LE BERRE**

Pas d'observation.

ANIMATION – ESPRIT SPORTIF – 3X3**Guillaume DE KERMEL**

Pas d'observation.

SALLE - TERRAINS ET EQUIPEMENTS**Jean-Pierre VAILLANT**

Il y a une réforme au niveau des tracés pour la saison prochaine donc la commission Salles, terrains et équipements va se rapprocher de la commission sportive afin que nous puissions contrôler les salles des équipes engagées en région.

Le rôle de la commission ne sera pas de prendre des sanctions, elle apportera l'information à la commission sportive pour prendre les décisions.

Si vous avez des questions, Nous sommes là pour y répondre.

Certains clubs possèdent peut-être les nouveaux tracés dont nous n'avons pas été informés. Nous contacterons tous les clubs engagés afin de vérifier les informations.

Pas d'observation.

Je tiens à remercier les clubs qui ont reçu les matches de barrages. C'est-à-dire LES ENFANTS DE GUER, JA MELESSE et US YFFINIAC.

Composition des groupes seniors régionaux 2015/2016

Demandes à réintégrer le championnat départemental

- ▶ RENNES AS PTT (L1RM)
- ▶ PLOUIGNEAU PLOURIN BASKET CLUB (L1RM)
- ▶ CEP LORIENT - 3 (L1RM)

LIGUE RÉGIONALE FÉMININE

AL ST BRIEUC	descente de PNF
AS VEZIN LE COQUET	descente de PNF
ROMAGNE BC	descente de PNF
RENNES TOUR D'Auvergne	maintien en LRF
US MORDELLES	maintien en LRF
US CONCARNEAU	maintien en LRF
ELORN OLYMPIQUE LANDERNEAU	maintien en LRF
JA BREAL SOUS MONTFORT	maintien en LRF
GARS DU REUN DE GUIPAVAS - 2	maintien en LRF
CJF SAINT MALO	maintien en LRF
AL PLOUFRAGAN	montée CD22
BREST BASKET 29	montée CD29
IE MINIAC-MORVAN BC	montée CD35
ASAL BASKET LORIENT - 2	montée CD56

PRÉNATIONALE FÉMININE

LANNION TREGOR BASKET	descente de NF3
IE - TREGUEUX BASKET CÔTES D'ARMOR	maintien en PNF
AUORE VITRE	maintien en PNF
GARS DU REUN GUIPAVAS	maintien en PNF
RENNES CERCLE PAUL BERT BASKET	maintien en PNF
CO PACE	maintien en PNF
ASPTT RENNES	maintien en PNF
RENNES POLE ASSOCIATION	maintien en PNF
CEP LORIENT	maintien en PNF
IE CTC BMB - ETOILE SAINT LAURENT BREST - 2	maintien en PNF
ES SAINT AVE	maintien en PNF
MONTFORT BC	montée de LRF
JA MELESSE	montée de LRF
ASAL BASKET LORIENT	montée de LRF

LIGUE 2 RÉGIONALE MASCULINE

IE - CTC Brest Métropole Basket-BREST BASKET 29	descente de L1RM
Amicale Sportive du Guelmeur -	maintien en L2RM
UCK NEF VANNES - 2	maintien en L2RM
EB ST-BRIEUC - 2	maintien en L2RM
BC PLOUGASTEL	maintien en L2RM
US CONCARNEAU	maintien en L2RM
ELORN OLYMPIQUE LANDERNEAU	maintien en L2RM
TREGUEUX BCA - 2	montée CD22
GDR GUIPAVAS	montée CD29
OC CESSON	montée CD35
IE BO PLOEMEUBOIS	montée CD56
AS ERGUE ARMEL	montée supplémentaire CD29
US CHATEAUGIRON	montée supplémentaire CD35
non communiqué	montée supplémentaire CD56

LIGUE 1 RÉGIONALE MASCULINE

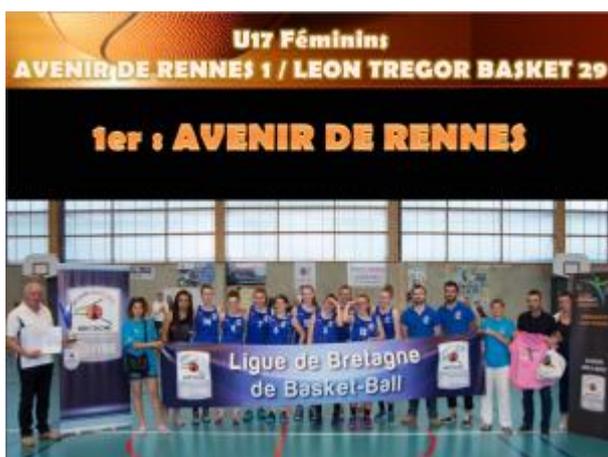
IE - MINIAC MORVAN BC	descente de PNM
UJAP QUIMPER - 3	maintien en L1RM
IE - CTC LIFFRE/ACIGNE/THORIGNE	maintien en L1RM
ABC GUINGAMP	maintien en L1RM
LES JEUNES ARGENTRE	maintien en L1RM
EB ST-BRIEUC	maintien en L1RM
JA MELESSE	maintien en L1RM
PATRONAGE LAÏQUE DE SANQUER	maintien en L1RM
MONTGERMONT BC	montée de L2RM
AL PLOUFRAGAN	montée de L2RM
MONTFORT BC - 2	montée de L2RM
ES SAINT AVE	maintien supplémentaire en L1RM
AJONCS D'OR SAINT NOLFF	maintien supplémentaire en L1RM
AVENIR DE RENNES	maintien supplémentaire en L1RM

PRÉNATIONALE MASCULINE

IE C.J.F. SAINT-MALO	descente de NM3
AUORE DE VITRE - 2	descente de NM3
UCK NEF VANNES	maintien en PNM
UJAP QUIMPER - 2	maintien en PNM
BETTON CS	maintien en PNM
TREGUEUX BCA	maintien en PNM
ETENDARD DE BREST - 2	maintien en PNM
RENNES CERCLE PAUL BERT BASKET	maintien en PNM
ILLET BC	maintien en PNM
CEP LORIENT - 2	maintien en PNM
AMICALE SPORTIVE ERGUE ARMEL	maintien en PNM
MORDELLES US	maintien en PNM
ETRELLES ES	montée de LIRM
BASKET CLUB HENNEBONTAIS	montée de LIRM

Pas d'observation.

TROPHÉE EDMOND BIGOT ET COUPE DE BRETAGNE *Guillaume DE KERMEZ*



Un commentaire : Cette règle sur les brûlages liés au club support va à l'inverse du brûlage lié au niveau sportif. C'est-à-dire que l'on va brûler 5 joueurs qui n'ont pas forcément le même niveau que des joueurs qui viennent d'un autre club. C'est une règle qui va un peu à l'encontre de l'esprit sportif.

Réponse de Jean-Marc JEHANNO : on souhaite simplement qu'il y un « vrai » club support. C'est-à-dire que le club support soit vraiment celui qui supporte l'équipe. Si vous avez plus de joueurs venant d'un autre club, autant mettre l'autre club en club support. Normalement, il n'y a que 3 clubs dans une CTC donc 5 brûlés n'est pas énorme sachant qu'au début, nous étions parti sur 7 et nous avons réduit à 5 car nous trouvions cela plus raisonnable.

Le problème est aussi lié au fait que si on brûle des joueurs qui sont dans l'autre club, ils ne peuvent plus jouer avec leur club. Il faut que l'on maintienne ce qui est la base de la licence AS qui est de pouvoir jouer dans les 2 clubs. On a essayé de trouver une solution qui permette cela aussi. C'est essentiellement pour cela que le nombre s'élève à 5.

Réponse : L'intérêt d'une CTC peut être de réunir des potentiels intéressants de 2 ou 3 clubs. A partir du moment où il y a cette règle de 5 brûlés, lorsqu'il y a un équilibre de nombre de joueurs entre les 3 clubs, cela casse cet intérêt. C'est-à-dire que vous allez brûler un 5^{ème} joueur qui va faire du banc dans son équipe de CTC du fait de ces contraintes du brûlage de 5 joueurs de club support alors qu'il y a des joueurs qui sont plus forts dans le club d'à côté et qui vont pouvoir aller renforcer les équipes de leur clubs et fausser le championnat d'en-dessous.

Réponse de Jean-Marc JEHANNO : C'est en jeunes et en seniors ? Parce qu'en jeunes, vous avez possibilité d'utiliser les licences T par exemple. Vous comprenez que si vous avez un club A et un club B, vous prenez une joueuse du club B, vous la mettez en AS et vous me dites, je veux la brûler. Si vous la brûlez, elle ne pourra plus jouer avec son club d'origine. L'intérêt de la licence AS, c'est justement qu'elle puisse continuer à jouer dans son club d'origine. Et là, elle ne peut plus jouer que dans le club A. Dans ces cas là, la licence AS n'est pas la meilleure solution si vous la brûlez. Il vaut mieux faire une licence T si elle est suffisamment jeune. Il faut utiliser les autres possibilités. Dans le cas particulier que vous citez, l'union est plus adéquate que la CTC, il faut essayer de trouver la meilleure solution. Mais nous souhaitons que la licence AS soit utilisée pour pouvoir jouer dans les 2 équipes, que les joueurs puissent continuer à jouer avec leur club, Et aller dans un club plus élevé pour se donner un temps de jeu au niveau supérieur.

Autre commentaire : Dans les CTC, une licence AS ne sert à rien, puisque de toute façon, elle ne jouera pas dans l'équipe réserve du club d'accueil. Quand vous mettez une licence AS dans un club d'accueil, c'est normal que le club d'accueil ait des brûlés. La licence AS ne jouera dans l'équipe réserve du club d'accueil donc ça ne sert à rien de la brûler.

Réponse de Jean-Marc JEHANNO : La Licence AS, elle est pour une équipe, elle n'est pas pour un club. On fait une licence AS pour jouer avec une équipe d'un autre club. Dans le club, elle ne pourrait pas de toute façon jouer avec l'équipe réserve. Mais si on la brûle, effectivement dans le club d'accueil, elle ne pourra plus jouer dans l'équipe réserve, donc non plus dans l'autre équipe.

ART 46 – Participation d'équipes de coopérations territoriales Clubs.

Les équipes de Coopérations Territoriales Clubs sont autorisées dans les divisions régionales de jeunes et seniors.

Ces équipes de Coopérations Territoriales se verront appliquer la règle de joueurs (euses) brûlés (ées)

Les équipes d'Entente ne sont pas autorisées en championnat régional.

« Un licencié titulaire d'une Autorisation Secondaire (JC AS, JC1 AS, JC2 AS) bénéficie dans l'Inter-Equipe d'accueil des droits identiques à ceux dont il bénéficie avec la licence initiale dans le club d'origine. »

- Une IE doit être composée d'au moins 5 joueurs licenciés dans le club porteur

Les Joueurs brûlés doivent appartenir au club support.

- Règle qui permet d'appliquer ce principe :

Pour chaque rencontre le nombre de licences JC+JC1+JC2+JT doit être au minimum de 5.

Dans le cadre d'une CTC, les droits sportifs appartiennent au club support.

ART 48 – Liste des joueurs « brûlés »

Pour chaque équipe « réserve » telle que définie à l'article 44, le Groupement sportif doit, au plus tard une semaine avant le début du championnat adresser à la Ligue la liste **des cinq meilleurs joueurs** qui participeront régulièrement aux rencontres de l'équipe de niveau supérieur. Ces joueurs sont dits "brûlés" et ne peuvent, en aucun cas jouer dans une équipe participant aux championnats de division inférieure. Une copie de cette liste doit être adressée au Comité Départemental dont dépend administrativement le Groupement sportif.

ART 51 – Participation aux rencontres à rejouer

5. Article 27 Règlements généraux sportifs pour frais de déplacements

Lorsque, par la suite d'une décision de la Ligue, une rencontre est à jouer ou à rejouer après qu'une des équipes se soit déplacée, les frais engagés pour cette rencontre sont supportés à part égales par les deux équipes en présence (frais de déplacement : collectif à concurrence de 13 personnes)

La Ligue délibérera en bureau et décidera ou pas de la prise en charge des frais de déplacements liés à une réclamation due à une erreur des officiels.

ART 54 – Fautes techniques et disqualifiantes

3.e) Au cas où la sanction susvisée ne pourra pas être appliquée par suite de la fin de la compétition, elle est reportée sur la saison suivante, **par décision de l'organisme compétent.**

VIII. CLASSEMENT

ART 61 – Principe.

Les championnats régionaux conduisent à la fin des rencontres "Aller et Retour" à un classement déterminant le champion de la catégorie.

ART 62 – Classement des équipes. (Article D règlements FIBA) Procédure

- 1. Le classement des équipes doit se faire sur la base des rapports victoires/défaites enregistrés par chacune des équipes, à savoir :
 - 2 points pour chaque victoire.
 - 1 point pour chaque défaite (y compris les rencontres perdues par défaut).
 - 0 point pour une rencontre perdue par forfait.
- 2. La procédure doit être appliquée pour chaque équipe ayant joué seulement un match contre chaque adversaire dans le groupe (tournoi simple), de même que pour toutes les équipes ayant joué deux ou davantage de rencontres contre chaque adversaire (championnat de ligue avec match aller et retour, ou davantage).

ART 63 - Egalité

- 1. Si 2 ou plusieurs équipes possèdent le même rapport victoires/défaites enregistré sur l'ensemble des rencontres du groupe, la (les) rencontre(s) jouée(s) entre ces 2 ou plusieurs équipes décideront du classement.

Si 2 ou plusieurs équipes possèdent le même rapport victoires/défaites enregistré sur l'ensemble des rencontres entre elles, les critères suivants seront appliqués dans l'ordre qui suit :

- Plus grande différence de points sur les rencontres jouées entre elles.
- Plus grand nombre de points marqués sur les rencontres jouées entre elles.
- Plus grande différence de points sur l'ensemble des rencontres du groupe.
- Plus grand nombre de points marqués sur l'ensemble des rencontres du groupe.

Si ces critères ne sont toujours pas suffisants, un tirage au sort décidera du classement.

- 2. Si à n'importe quelle étape de l'application de ces critères une ou plusieurs équipes peuvent être classées, la procédure 63.1 devra être répétée depuis le début pour classer les équipes restant à classer.

Procédure supplémentaire.

- Les articles 62.1 et 62.2 sont valides après que toutes les équipes ont joué toutes leurs rencontres dans leur groupe.
- Si toutes n'ont encore pas joué toutes leurs rencontres et si 2 ou plusieurs équipes ont le même rapport victoires/défaites enregistré, la plus grande différence de points marqués lors des rencontres jouées jusque-là entre ces équipes décidera du classement.

ART 65 – Forfait.

- Une équipe qui sans raison valable, ne se présente pas pour une rencontre programmée ou se retire du terrain avant la fin de la rencontre, doit perdre la rencontre par forfait et marque 0 point au classement.
 - Si une équipe fait forfait pour la seconde fois, les résultats de toutes les rencontres jouées par cette équipe doivent être annulés.
 -
- Ⓞ Cette règle ne s'applique pas si l'exclusion ou le forfait général se situe après la dernière journée de championnat.

ART 66.1 – Montées et descentes en Championnat Masculin

	Nombre de montées	Nombre de descentes
Tout niveau	1 (descente/ montée)	2
Ligue 1 masculine	les 2 premiers	2
Ligue 2 masculine	les 2 premiers	2

Ligue 2 masculine = 1 montée par département.

- a) Le nombre d'équipes descendantes ou montantes peut varier en fonction :
 - des montées et descentes du championnat de France.
 - du non engagement d'équipes régulièrement qualifiées.
- b) L'augmentation du nombre de places en PNM ne peut se faire que si sur proposition fédérale une place supplémentaire est attribuée à la ligue et se fera comme suit :
 - Montée de l'équipe de ligue 1 la mieux classée**
 - L'augmentation du nombre de places en LRM se fera comme suit :**
 - Maintien de (des) l'équipe(s) descendante(s) la mieux classée.**
- c) La diminution du nombre de places en PNM en fonction des descentes de N3 se fera comme suit :
 - descente(s) supplémentaire(s).
- d) Si l'un des 3 premiers refuse la montée ou ne peut pas monter, il sera fait appel à l'équipe descendante la mieux classée. Le dernier descend dans tous les cas.
- e) Si un département ne propose pas d'équipe à l'accession région il sera proposé le maintien à l'équipe descendante la mieux classée de L2RM

ART 66.2 – Montées et descentes en Championnat Féminin

	Nombre de montées	Nombre de descentes
Par naturalité	1	3
Ligue féminine	Descentes les Espoirs	4

Ligue Féminine = 1 montée par département

- a) Le nombre d'équipes descendantes ou montantes peut varier en fonction :
- des montées et descentes du championnat de France.
 - du non engagement d'équipes régulièrement qualifiées.
- b) L'augmentation du nombre de places en PNF ne peut se faire que si sur proposition fédérale une place supplémentaire est attribuée à la ligue et se fera comme suit :
- Montée de l'équipe de LF la mieux classée**
L'augmentation du nombre de places en LRF se fera comme suit :
Mainfien de (des) l'équipe(s) descendante(s) la mieux classée.
- c) La diminution du nombre de places en PNF en fonction des descentes de N3 se fera comme suit :
descente(s) supplémentaire(s).
- d) **Si l'un des 3 premiers refuse la montée ou ne peut pas monter, il sera fait appel à l'équipe descendante la mieux classée. Le dernier descend dans tous les cas.**
- e) **Si un département ne propose pas d'équipe à l'accession région il sera proposé le mainfien à l'équipe descendante la mieux classée de LRF**

ART 68

Il sera adressé aux clubs ayant encouru des pénalités financières un relevé de celles-ci. Les clubs frappés devront s'acquitter de leur dette dans un délai de dix jours courant à partir du jour de l'envoi du relevé.

La sanction de cet article étant l'interdiction pour ce club de participer à l'Assemblée Générale de la Ligue et de s'engager dans toutes épreuves officielles ou non, jusqu'à l'acquittement de sa pénalité financière, laquelle sera majorée de 10% puis de 20%.

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE JEUNES U15, U17, U20 2015-2016

ART 5 – DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

- Les règles sont adaptables selon le nombre d'équipes retenues en championnat inter-régional
- **En deuxième phase, des équipes 1 et 2 d'un même club peuvent évoluer dans la même poule (personnalisation des équipes)**

ART 9 – REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER U15 M et F TECHNIQUE :

- Défense de zone interdite.
- Défense individuelle tout terrain obligatoire.
- Remise en Jeu zone arrière Remise en Jeu zone arrière (pour inciter le jeu rapide, l'arbitre ne doit pas toucher le ballon sur remise en jeu zone arrière sauf en cas de faute).

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE U13M. 2015-2016

QUALIFICATION

- 4.3 L'étude des qualifications des équipes dans les championnats de Bretagne est faite à partir d'un dossier de sélection. Les modalités d'attribution des points sont prévues dans ce dernier. Les 2 équipes totalisant le plus grand nombre de points seront retenues. Les autres places seront attribuées sur plateau.
- En cas d'impossibilité d'organisation de plateaux, qualification sur dossier.**

ART 4 – LICENCES

- 5.1 Nombre de joueurs autorisés : 10 au plus
- Dont :
- licences C ou AS CTC
 - licences C1, C2 ou T : 5 au maximum sur la feuille de marque
 - le nombre de licences AS est illimité dans toutes les catégories.
 - les licences AS ne sont délivrées qu'aux titulaires d'une licence C, C1, C2 ou T
 - Le nombre de joueurs brûlés est de 5 et ils devront faire partie du club support.

ART 9 – REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

9.1 – Technique :- Les équipes évoluent en 5X5

- Défense de zone interdite
- Ecrans sur porteur et non porteur interdits
- Défense individuelle tout terrain obligatoire
- Vigilance sur les contacts sur porteur de balle et en particulier sur l'action de tir (valoriser l'attaquant)
- Remise en Jeu zone arrière Remise en Jeu zone arrière (pour inciter le jeu rapide, l'arbitre ne doit pas toucher le ballon sur remise en jeu zone arrière sauf en cas de faute).

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE U13F. 2015-2016

ART 4 – LICENCES

- 4.1 Nombre de joueurs autorisés : 10 au plus
- Dont :
- licences C ou AS CTC
 - licences C1, C2 ou T : 5 au maximum sur la feuille de marque.
 - le nombre de licences AS est illimité.
 - les licences AS ne sont délivrées qu'aux titulaires d'une licence C, C1, C2 ou T
 - le nombre de joueuses brûlées est de 5 et elles devront faire partie du club support.

ART 9 – REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

9.1 – Tir : Lancer franc : 1 pt
Panier intérieur zone restrictive : 2 pts
Panier extérieur zone restrictive : 3 pts

9.2 – Le nombre de joueuses autorisées à rejoindre une équipe de Ligue en 3 ème phase est limité à 2.

(Voir modalité : licence T, ou autres, ...etc.)

9.3 – Technique :- Les équipes évoluent en 4X4 et en 5X5 pour les poules M et N

- Défense de zone interdite
- Ecrans sur porteur et non porteur interdits
- Défense individuelle tout terrain obligatoire
- Vigilance sur les contacts sur porteur de balle et en particulier sur l'action de tir (valoriser l'attaquant)

Remise en Jeu zone arrière (pour inciter le jeu rapide, l'arbitre ne doit pas toucher le ballon sur remise en jeu zone arrière sauf en cas de faute).

COMMISSION TECHNIQUE

Mickaël LEBRETON

Pas d'observation.

BASKET FEMININ

Valérie ALLIO

Pas d'observation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Jacques PERRIER

Pas d'observation.

Adoption du Procès-Verbal n°1

Le rapport d'activité de la Secrétaire Générale incluant les rapports des commissions est adopté.

Présentation EuroBasket 2015



L'ÉVÉNEMENT SPORTIF DE L'ANNÉE

EUROBASKET 2015 FRANCE

- La 39^{ème} édition de l'événement majeur du basket européen est pour la première fois co-organisée avec 3 autres nations (Allemagne, Croatie, Lettonie).
- Qualificatif pour les Jeux Olympiques de Rio 2016, l'EuroBasket 2015 réunira les 24 meilleures équipes européennes ainsi que certains des meilleurs joueurs du monde.



Dirk Nowitzki, Allemagne

Tony Parker, France

Pau Gasol, Espagne

UN DOUBLE HISTORIQUE

EUROBASKET 2015 FRANCE

Championne d'Europe en titre, l'Équipe de France remettra en jeu son trophée. Un doublé serait historique !

L'EuroBasket 2015 sera probablement la dernière compétition officielle en France de **Tony Parker**, meilleur basketteur de l'histoire du basket français.



CHAMPIONS EURO BASKET 2013 SLOVENIE

LES PLUS GRANDES ARENAS DE FRANCE

EUROBASKET 2015 FRANCE

L'EuroBasket se disputera au sein des arenas françaises les plus modernes, pour accueillir un public en nombre et faire de cet événement international un succès populaire.

Arena de Montpellier

Ville : Montpellier
Capacité : 10 500 places
1^{er} tour : 15 matchs dont 5 de l'Équipe de France

Stade Pierre Mauroy de Lille Métropole

Ville : Lille
Capacité : 27 000 places
Phase finale : 18 matchs
Plus grande arena indoor d'Europe!

PROGRAMME DE LA COMPÉTITION

EUROBASKET 2015 FRANCE

DATE	LOCAL TIME	GAMES	DATE	LOCAL TIME	GAMES	
SAT 5 SEPT	18:00	POL v SRB	SAT 12 SEPT	12:00	Round of 16	
	17:30	ISR v RUS		14:30	Round of 16	
	21:00	FRA v ITA		16:30	Round of 16	
SUN 6 SEPT	18:00	RUS v POL	SUN 13 SEPT	12:00	Round of 16	
	17:30	FIN v ISR		14:30	Round of 16	
	21:00	SRB v FRA		16:30	Round of 16	
MON 7 SEPT	18:00	FIN v ITA	MON 14 SEPT	Jour de Repos		
	17:30	ISR v SRB		TUE 15 SEPT	18:00	Quarter-Final
	21:00	FRA v POL		21:00	Quarter-Final	
TUE 8 SEPT	Jour de Repos		WED 16 SEPT	18:00	Quarter-Final	
WED 9 SEPT	18:00	SRB v FIN	THU 17 SEPT	18:00	Classification 5th	
	17:30	POL v ISR		21:00	Semi-Final	
	21:00	RUS v FRA		FRI 18 SEPT	18:00	Classification 5th
THU 10 SEPT	18:00	FIN v POL	SAT 19 SEPT	Jour de Repos		
	17:30	SRB v RUS		SUN 20 SEPT	18:00	3rd Place Game
	21:00	ISR v FRA		19:00	Final	

BILLETTERIE

EUROBASKET 2015 FRANCE

- A 3 mois de l'événement :
- 150 000 places déjà vendues
 - De nombreuses catégories déjà épuisées sur certaines sessions
Ex : France – Finlande à Montpellier → Complet
 - Plus de 15 000 billets vendus pour la Finale et les 8^{èmes} de finale.
 - Nombreuses demandes des Fédérations étrangères

BONS DE COMMANDE GROUPES

EUROBASKET 2015
FRANCE

Ces bons de commande vous permettent de commander en groupes, ce qui n'est pas possible sur la plateforme internet.

Profitez-en pour:

- **remercier** vos bénévoles, partenaires et licenciés qui s'investissent depuis de nombreuses années, en leur offrant des places.
- **commencer** la saison par un événement fort qui va fédérer votre club.
- **soutenir** l'Équipe de France qui remet son titre en jeu. Un doublé serait historique !
- **vivre** la dernière compétition officielle en France de Tony Parker, meilleur basketteur français de l'histoire .
- **partager** une expérience unique dans une ambiance de fête. Le dernier Euro en France s'est tenu il y a 16 ans, en 1999 .

ORGANISER UN DEPLACEMENT

EUROBASKET 2015
FRANCE

- Vivre une aventure unique et fédératrice avec votre club.
- Organiser un déplacement en bus/mini-bus : bus du club, location, mise à disposition par la ville. La location d'un bus peut faire l'objet d'une demande de subvention spécifique.
- Réaliser des tee-shirts aux couleurs de votre club, avec un message spécifique lié à l'EuroBasket 2015. Sur ces tee-shirts ne doivent pas figurer de sponsors ni de messages à caractère offensant/discriminatoire.
- Porter des déguisements, afin que votre déplacement soit le plus ludique possible.
- Réaliser un reportage photo. La FFBB relaiera les meilleurs clichés.



Un supportable ou insupportable

Campagne Un supporter Insupportable



CADRE DE LA CAMPAGNE

Campagne mise en œuvre par la FFBB dans le cadre la lutte contre les incivilités dans le basket

Campagne portée et crée par la Commission Fédérale Démarche Citoyenne

Objectifs et Moyens

OBJECTIFS :

- Renforcer l'esprit sportif,
- Favoriser les prises de consciences de nos comportements de supporter

MOYENS

- Création de kakémono
- Création d'auto test
- Diffusion via les Comités et les Ligues

Organisation de la campagne sur la ligue de Bretagne

- Sensibilisation sur tous les événements ligue de Bretagne (finale, AG, Dix Days, Open, TIZ...)
- Sensibilisation et accompagnement sur chaque comité lors des fêtes du mini Basket,
- S'appuyer sur les forces de la ligue pour développer la campagne :
 - Différentes commissions (CRO, Technique, Sportive, communication...)

Projet pour la saison 2015/2016

1. Poursuivre la campagne Un supporter...

Cibler des actions en directions des clubs :

- Avec les cd, choisir les clubs pouvant accueillir cette sensibilisation,
- Réaliser dans chaque cd, lors de match de haut niveau et accueillant du public cette sensibilisation,

Projet pour la saison 2015/2016

2. Véhiculer et expliquer les différentes actions Fédérales complémentaires :

- Label FFBB citoyen,
- Marraine de cœur (à décliner sur le territoire)
- Communiquer via la news letters, le site,...., sur les actions citoyennes,
- Nouvelles campagnes : « une différence un différend ? »

Présentation du CQP

PV du CD de la FFBB 6 et 7 Mars 2015.

Article 1.5 : Plus haut niveau Régional séniors et jeunes

- L'entraîneur d'une équipe senior ou jeune évoluant au plus haut niveau régional devra posséder un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP).
- La CT souhaite refondre le statut de l'entraîneur pour la saison 2016/2017. Dans l'attente, elle propose des adaptations pour la saison 2015/2016.

LE CQP



Dispositions statutaires

- Possibilité d'entraîner contre rémunération
- Activité accessoire
- 360h/saison = 10h/semaine

LE CQP



2 VOIES D'ACCES

- LA VOIE DE LA FORMATION
- LA VOIE DE LA VAE

LE CQP



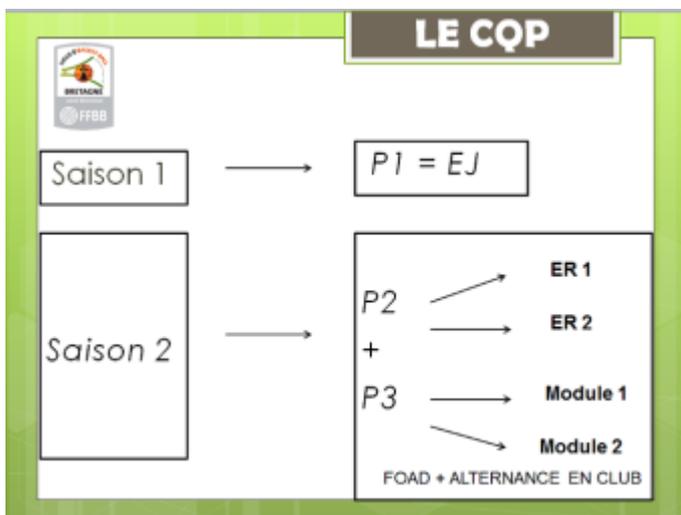
Une formation professionnelle

PRE-REQUIS

- *Initiateur*
- *PSC 1*
- *100h de pratique*
- *200h d'encadrement*

FORMATION

- *120h en présentiel*
- *35h en FOAD*
- *105h en alternance*
- *Tuteur*



LE CQP

Contenus du Présentiel 3

Module 1

- La préparation physique du sportif
 - Analyse du jeu
 - Contenus de Préparation Physique
 - Organisation de la Préparation Physique
- Communication
 - Connaître et animer son réseau professionnel
 - Prendre la parole en public

Code de jeu / Arbitrage
12 ateliers pour apprendre le basket et ses règles
Le CQP et la loi
Cadre de l'activité CQP

Vidéos: **Tout savoir du film jusqu'au montage**
Choisir sa caméra
Comment créer un film sur un match de basket
La compression vidéo et audio
Débuter le montage avec Windows Movie Maker
Premier pas avec Windows Movie Maker
Importer une vidéo à partir d'une caméra

LE CQP

Contenus du Présentiel 3

Module 2

- **La préparation physique du sportif**
 - Analyse du jeu
 - Contenus de Préparation Physique
 - Organisation de la Préparation Physique
- **Communication**
 - Savoir organiser et conduire efficacement une réunion
 - Savoir se positionner et réagir au cours d'une réunion
- **Le séquençage vidéo au service de l'observation**
 - Logiciel « longomatch »
- **Les paris sportifs**

LE CQP

COÛT

P1 [375 € si bénévole
400 € si salarié (financement OPCA)

P2 + P3 [575 € si bénévole
1 100€ si salarié (financement OPCA)

Les entraîneurs et dirigeants de clubs sont invités aux dates ci-dessous, dans leurs Comités Départementaux respectifs :

- **Lundi 15 juin à 20h :** CD22
- **Mardi 23 juin à 20h :** CD29
- **Mercredi 17 juin à 20h :** CD35
- **Jedi 25 juin à 20h :** CD56



POURQUOI ?

- Harmonisation des règlements des championnats jeunes.
- Adapter nos championnats régionaux à la réforme U15 à laquelle s'ajoute pour la saison 2015/2016 la réforme U18
- Faire évoluer le règlement après le retour d'expérience à « N+1 » via le championnat U15
- Intégrer au mieux les implications du championnat Inter-régional.

CHAMPIONNAT REGIONAL AVEC ACCES POSSIBLE A UN CHAMPIONNAT INTER-REGIONAL

U15, U17 et U20M

Structure et Organisation



Qualification des équipes sur le championnat régional

Nombre d'équipes en Championnat inter-Régional la saison précédente	5	4	3	2
Nombre d'équipes qualifiées de la poule Elite (2ème phase) saison précédente	2	2	3	4
Barrage Poule Elite – Poule Honneur	3ème-1er	3ème-1er	4ème-1er	5ème-1er
Nombre d'équipes qualifiées sur dossier lors de la cellule de qualification	1	2	2	2
Nombre d'équipes retenues sur les plateaux qualificatifs de début de saison (9 équipes convoquées sur plateau)	3	3	3	3
TOTAL	12	12	12	12

**CHAMPIONNAT REGIONAL
SANS ACCES POSSIBLE A UN
CHAMPIONNAT INTER-REGIONAL**

Saison 2015/2016

U13F et U13M



**Principe
championnat U13 Féminin
Saison 2014-2015**

**Application U13F
Après retour d'expérience à N+1**



**Principe
championnat U13 Masculin
Saison 2014-2015**

**Application U13M
Pas de modification avant retour
d'expérience sur le U13F**

RAPPORT FINANCIER

Vérificateurs aux comptes :

Présentation du rapport : le Président a demandé au Cabinet Comptable de venir présenter le rapport financier.

Intervention de Benoit JOLYS, Expert-comptable du cabinet SECOB.

Compte-rendu d'activité comptable du 01/01/14 au 31/12/14

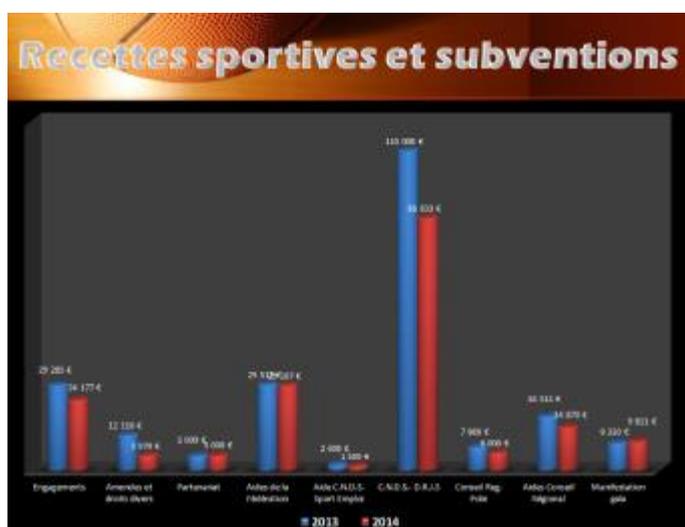


Globalement, la situation de la Ligue a augmenté du fait de l'augmentation du nombre de licenciés. Car comme vous le savez, vous êtes quasiment à 32000 licenciés.

PRODUITS

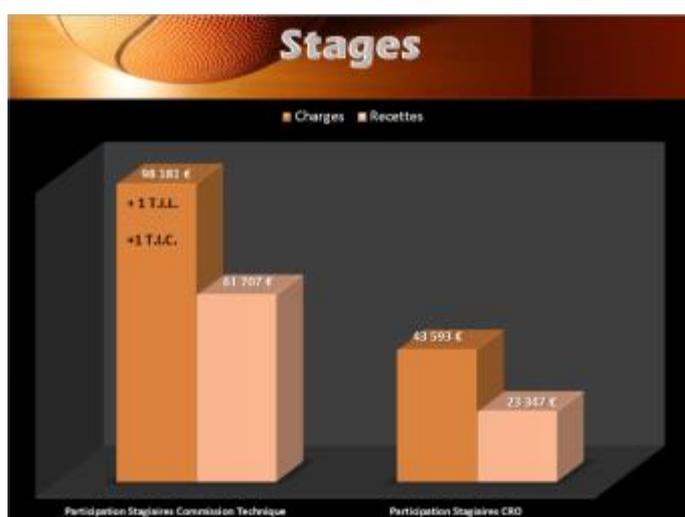


Les principaux produits de la Ligue sont les licences qui sont en augmentation du fait de l'augmentation des licenciés. Les mutations et les affiliations sont quant à elles restées stables entre 2013 et 2014.



La principale subvention concerne le CNDS. Le CNDS qui cette année est en diminution suite à la baisse liée au fonctionnement de l'ETR qui représente moins 21 000 €.

La seconde grosse recette de la Ligue est l'aide de la Fédération qui est restée stable entre 2013 et 2014 et qui est de 29 512 €



Globalement au niveau de la commission technique, on observe une augmentation des charges et des recettes suite à l'organisation d'un Tournoi Inter Ligues et d'un Tournoi Inter Comités supplémentaires en 2014.

Au niveau de la Commission des officiels, l'augmentation est principalement liée à une réorganisation interne suite au départ de certains membres et une organisation supplémentaire de stages et de déplacements en 2014.



Le poste structures est globalement en diminution. Le Pôle Espoirs est en augmentation car il y avait 3 joueurs supplémentaires en 2014, ce qui a augmenté les charges.

Le rapport de la trésorière est adopté à l'unanimité.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	7 538	7 538		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et ac				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	366 555	203 165	165 390	172 170
Installations techniques, matériel et outillage	28 608	26 443	2 165	6 643
Autres immobilisations corporelles	88 377	80 504	7 873	6 536
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 316		1 316	1 316
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	494 394	317 650	176 744	186 666
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	41 865		41 865	37 954
Valeurs mobilières de placement	353 743		353 743	266 952
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	84 169		84 169	117 479
Charges constatées d'avance	2 860		2 860	3 279
TOTAL ACTIF CIRCULANT	482 637		482 637	425 664
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
TOTAL DE L'ACTIF	977 031	317 650	659 381	612 330

Bilan

	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
PASSIF		
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	412 637	343 531
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	32 836	69 106
Subventions d'investissement	60 785	68 688
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	506 259	481 326
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
TOTAL FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	19 226	20 733
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	97 486	75 623
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	36 411	34 648
TOTAL DETTES	153 122	131 004
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL DU PASSIF	659 381	612 330

Compte de résultat

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	%	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue	1 011 363	100,00	1 001 987	100,00
Chiffre d'affaires net	1 011 363	100,00	1 001 987	100,00
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	132 199	13,07	144 747	14,45
Reprises sur provisions et transferts de charges			277	0,03
Cotisations				
Autres produits	345 963	34,21	281 168	28,06
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 489 525	147,28	1 428 179	142,53
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres appro.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	777 818	76,91	789 245	78,77
Impôts, taxes et versements assimilés	10 195	1,01	10 765	1,07
Salaires et Traitements	77 858	7,70	75 059	7,49
Charges sociales	29 009	2,87	26 702	2,66
Amortissements et provisions	14 844	1,47	22 702	2,27
Autres charges	555 504	54,93	450 355	44,95
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 465 229	144,88	1 374 828	137,21
RESULTAT D'EXPLOITATION	24 296	2,40	53 351	5,32
Quote parts de résultat sur opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo.				
Autres intérêts et produits assimilés	817	0,08	1 245	0,12
Reprises sur déprè., prov. et transferts de charges				
Différence positive de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de plac.				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	817	0,08	1 245	0,12
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et prov.				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mob. de plac.				
TOTAL CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER	817	0,08	1 245	0,12
RESULTAT COURANT avant impôts	25 113	2,48	54 597	5,45
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion			8 167	0,82
Sur opération en capital	7 903	0,78	7 903	0,79

Compte de résultat

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	%	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	%
Reprises sur prov. et dépr. et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 903	0,78	16 070	1,60
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	180	0,02	1 561	0,16
Sur opération en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et prov.				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	180	0,02	1 561	0,16
RESULTAT EXCEPTIONNEL	7 723	0,76	14 510	1,45
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
RESULTAT DE L'EXERCICE	32 836	3,25	69 106	6,90

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

PERIODE DU 01/01/2014 au 31/12/2014

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée par votre dernière Assemblée Générale, nous avons procédé à l'examen des documents comptables, relevés de trésorerie et pièces justificatives des opérations au cours de cet exercice mis à notre disposition par votre trésorière, Madame Corinne PETIT.

TRESORERIE

Les produits à recevoir s'élèvent à 41 865 €.
Les charges à payer à 97 486 €.

RESULTATS

L'exécution du budget fait apparaître un excédent de 32 836 € dont les commentaires figurent au rapport de la trésorière.

FONDS PROPRES

Les fonds propres s'élèvent au 31/12/2014 à 506 259 €.

CONCLUSION

Les documents qui nous ont été fournis par votre trésorière sont sincères et réguliers. Les explications qui nous ont été données nous ont entièrement satisfaits.

Nous tenons à souligner la parfaite tenue de la comptabilité.

En conséquence, nous proposons à l'Assemblée Générale de donner quitus à Madame Corinne PETIT, Trésorière de la Ligue de Bretagne de Basket-ball.

Fait à Rennes, le 11/05/2015.

Les Vérificateurs aux comptes
Jean-Louis SOURDIN – Solange VIAUD-MAHE

BUDGET PREVISIONNEL

Présentation du projet de budget en adéquation avec les réalisations de la saison.

CLASSE 7 - COMPTES DE PRODUITS	BP 2014	BP 2015	CLASSE 6 - COMPTES DE CHARGES	BP 2014	BP 2015
Ventes			Achats non stockés (dont licences)	665 000 €	670 000 €
Recettes administratives			Autres Charges externes		
Affiliations	50 000 €	55 000 €	Charges entretien immeuble	7 000 €	7 500 €
Licences - mutations	850 000 €	900 000 €	Assurances	4 000 €	5 000 €
T1	900 000 €	955 000 €	entretien et location matériel	16 500 €	16 500 €
Recettes sportives et subventions			documentation	1 000 €	1 000 €
Engagements	25 000 €	26 000 €	honoraires	8 300 €	9 000 €
Amendes et droits divers	10 000 €	9 000 €	annonces et insertions-cadeaux divers	2 500 €	2 500 €
Partenariat	5 000 €	6 000 €	déplacements-missions-réceptions	37 000 €	38 000 €
Ristourne - publicité	8 000 €	1 000 €	affranchissement	4 000 €	4 000 €
Aides FFBB	6 000 €	6 000 €	téléphone	9 000 €	9 000 €
Aides CNDS- sport emploi	2 000 €	- €	services bancaires	1 000 €	1 000 €
Aides particulières	- €	- €	cotisations	1 000 €	1 000 €
CNDS-DRJCS	100 000 €	80 000 €	Impôts et taxes	12 000 €	14 000 €
Collectivités publiques	18 000 €	16 000 €	Rémunération et charges de personnel	128 000 €	90 000 €
événement- match de gala		8 000 €	T1		198 500 €
			Activités générales et autres		
T2	174 000 €	137 000 €	Commission sportive	2 500 €	3 500 €
Autres produits de gestion courante			CRO	38 500 €	40 000 €
Frais d'arbitrage (donc au à revoir si pas de désignation OTM)	230 000 €	230 000 €	CFRJA	12 000 €	8 000 €
CT-participation des stagiaires § Formation cadres	15 000 €	18 000 €	Commission technique	55 000 €	60 000 €
CRO-participation des stagiaires sur stages	20 000 €	22 000 €	pole espoirs	22 000 €	25 000 €
T3	265 000 €	270 000 €	ETR	19 000 €	25 000 €
Produits financiers	1 200 €	1 300 €	CLE	12 000 €	10 000 €
Produits exceptionnels			Commission médicale	300 €	3 000 €
Divers	500 €	500 €	commission animation - 10 days	6 500 €	7 500 €
			commission discipline	2 000 €	3 500 €
			Commission BBA § tournée été	4 500 €	8 000 €
			Commission basket ball féminin	2 500 €	3 000 €
			Commission jeunes - esprit sportif	400 €	2 000 €
			Commission saïles et terrains		1 500 €
Transferts de charges			Commission développement durable		2 000 €
Divers			groupe travail PRP	500 €	1 000 €
TOTAL PRODUITS	1 340 700	1 363 800 €	Commission communication	7 000 €	8 000 €
			aides aux clubs	10 000 €	35 000 €
			conseil d'honneur	2 000 €	2 000 €
			frais coupe de la ligue	6 500 €	8 000 €
			camp d'été		
			événement match de gala	6 000 €	8 000 €
			championnat inter Ligue	1 000 €	1 000 €
			autres charges diverses		300 €
			frais des officiels	230 000 €	230 000 €
					493 800 €
			Dotations aux amortissements (fonctionnement)		
			TOTAL	1 340 700 €	1 363 800 €

Le budget prévisionnel est en équilibre et je vous ai annoncé tout à l'heure que nous serions en déficit. Cela est dû au fait que nous sommes en année civile au niveau comptable et que nous travaillons en année « saison Basket ». De ce fait, le Tournoi Inter Ligues n'était pas prévu en 2014 ainsi que l'emploi en Janvier pour 4 mois.

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

Question : Pour le prévisionnel, je vois que concernant la CRO, le budget passe de 38500 € à 40000 €. Cela veut-il dire qu'il n'y aura pas d'impact par rapport à la nouvelle charte des officiels qui prévoit la désignation d'officiels en U15 et U13 pour la Ligue ?

Réponse de Jean-Jacques KERDONCUFF : Les frais d'arbitrage ne sont pas comptabilisés dans le compte de la Commission des officiels. Le budget de ce compte est destiné à la partie formation des officiels.

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES

Les vérificateurs aux comptes pour l'année civile 2015 sont :

- Solange VIAUD-MAHE
- Jean-Louis SOURDIN

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS

Élection des délégués à l'Assemblée Générale Fédérale :

Inscrits : 7 604

Exprimés : 7 247

Bulletins nuls : 300

Ont obtenu 6 947 voix : Jean-Jacques KERDONCUFF et Marylise COCHENNEC
Mickaël LEBRETON et Serge KERHUIEL

Sont élus : Jean-Jacques KERDONCUFF et Marylise COCHENNEC

Sont élus suppléants : Mickaël LEBRETON et Serge KERHUIEL

Clôture de l'Assemblée Générale par Jean-Jacques KERDONCUFF

Jean-Jacques KERDONCUFF remercie l'Assemblée d'avoir participé à ces travaux et le RENNES CPB BASKET pour l'organisation de cette Assemblée Générale.

Il invite l'Assemblée pour la remise des récompenses, les palmarès, les remises de médailles et l'Académie Régionale.

Il invite ensuite tous les participants à se rendre au déjeuner dinatoire à l'issue de ces cérémonies, ainsi qu'à venir supporter nos joueuses et joueurs lors des matches de Breizh All Star Game à partir de 18h00 à la Salle Colette Besson.

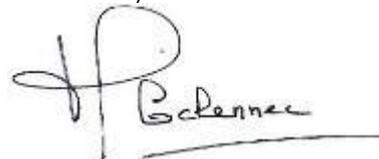
Il souhaite bonnes vacances à tous. On dit que dès que l'Assemblée Générale est finie, demain, la nouvelle saison commence. A part que cette année, le Président fédéral vous a donné 15 jours supplémentaires de vacances.

L'Assemblée Générale 2016 se tiendra le 11 juin 2016 dans les Côtes d'Armor.

Le Président de la Ligue de Bretagne
Jean-Jacques KERDONCUFF



La Secrétaire Générale
Marylise COCHENNEC



Question à M. Jean-Marc JEHANNO, représentant de la FFBB : Je rejoins un point que vous avez soulevé dans votre discours d'ouverture, un point également soulevé par Jean-Pierre SIUTAT lors que sa venue à Rennes. Je souhaite savoir, au-delà des dérives financières constatées par le club d'Aix en Provence par exemple, et du discours de circonstance de la FFBB, quelles actions allez-vous mettre en place afin de combattre ce phénomène de surendettement des clubs ?

Réponse de Jean-Marc JEHANNO : Tout d'abord, pour Aix en Provence, nous avons constaté certaines dérives et il est envisagé une sanction de la part de la FFBB. Il y a eu d'abord un contrôle de gestion, une décision de la commission de contrôle de gestion de ne pas engager les équipes d'Aix en Provence en Championnat National. Toutes les équipes d'Aix en Provence sont remises au niveau régional. La commission de contrôle de gestion a demandé à ce que le Président de la FFBB et le bureau ouvre un dossier disciplinaire à l'encontre du Président du club d'Aix en Provence.

La Fédération essaie de mettre en place un système de contrôle de gestion sur plus de clubs de façon à détecter les dérives, peut-être avant la fin de saison, de façon à bien cadrer les choses.

Récompenses

Sections Sportives Bretonnes (SSB)

Un chèque de 1 500 € ou 1 200 € est remis aux 5 clubs ayant satisfait aux obligations du cahier des charges prévues dans le plan de formation de la filière vers le haut niveau SSB (Sections Sportives Bretonnes), il vient ainsi aider les clubs dans la réalisation de cette démarche de formation dans le cadre du plan de développement de la Ligue.

- **UJAP QUIMPER**
- **EO LANDERNEAU**
- **CS QUEVEN**
- **UCK NEF VANNES**
- **ES SAINT AVE**



Remise des Labels Clubs Formateurs Elite / Espoir

Vous découvrez ci-dessous les clubs qui ont été labellisés par la Fédération Française cette année. On se rend compte que l'on a encore du travail à faire sur les demandes de label en féminin. Pour certains, ce sont des renouvellements.

LABEL CLUB ELITE / CLUB ESPOIR		
CLUB	DOSSIER	Label 2014/2015
Brest Basket 29	Masculin	ESPOIR
EO Landerneau	Féminin	ELITE
UJAP Quimper	Masculin	ELITE
Avenir de Rennes	Féminin	ELITE
Rennes PA	Masculin	ELITE
UCK NEF Vannes	Masculin	ELITE
US Yffiniac	Féminin	ESPOIR
Etendard de Brest	Masculin	ESPOIR
CO Pacé	Masculin	ESPOIR
CS Quéven	Féminin	ELITE



Label FFBB Citoyen



Challenge 32 000 licenciés

De la 10ème à la 4ème place

- 11ème STADE RELECQUOIS
- 10ème AL PLOUFRAGAN
- 9ème LA MEZIERE BC
- 8ème PACE CO
- 7ème LIFFRE US
- 6ème VOLTIGEURS DOMALAIN
- 5ème ST MEEN LE GRAND SC
- 4ème ERBREE AS BASKET



3ème place
BC PLOERMEL



2ème place
AURORE DE VITRE



1ère place
ES REDON



Hommage à Patrick TAFFIN

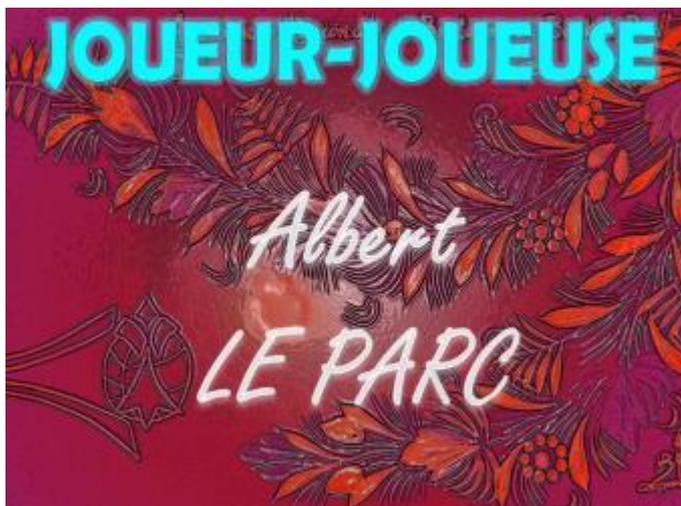


Nous tenions à rendre hommage à Patrick pour son arrêt en tant qu'arbitre en haut Niveau.

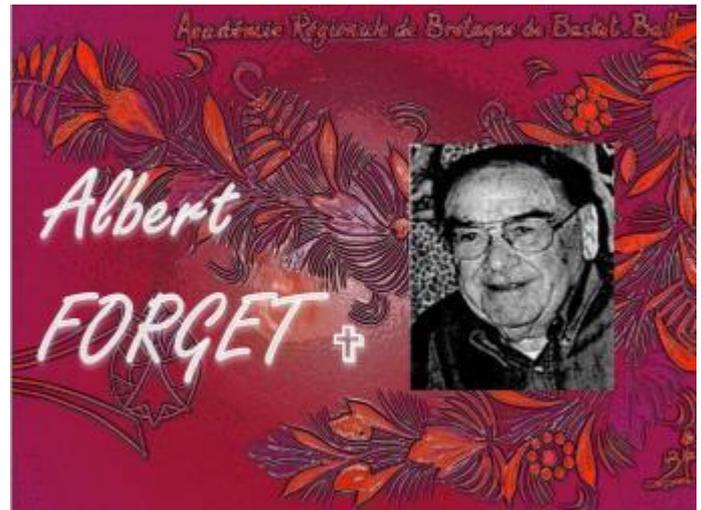
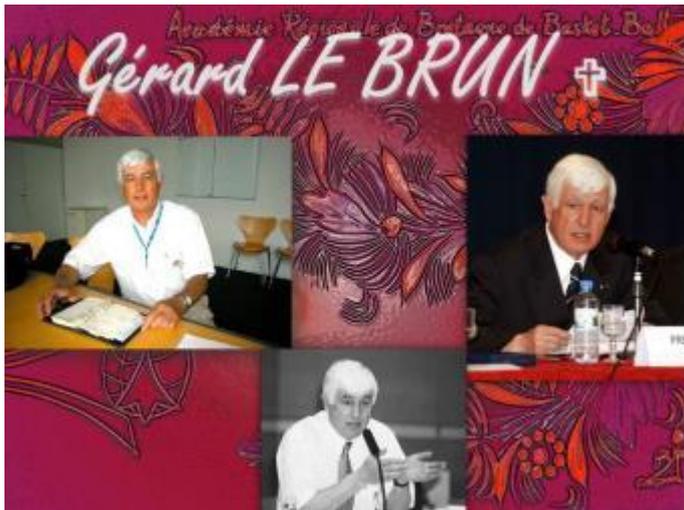
On avait pu entendre des jeunes qui sont montés en Pro A et qui sont maintenant sur la filière. C'est son travail (avec d'autres) et ce sont tous des gens issus du Pôle Arbitres donc lorsque l'on parle de formation, il sait de quoi il parle.

Donc je remercie Patrick. Je regrette que l'on ferme le Pôle Arbitres. Tout n'est pas fermé, on ne dit pas qu'on y reviendrait pas d'ici quelques années mais pour l'instant, c'était la volonté du moment par rapport à la politique fédérale.

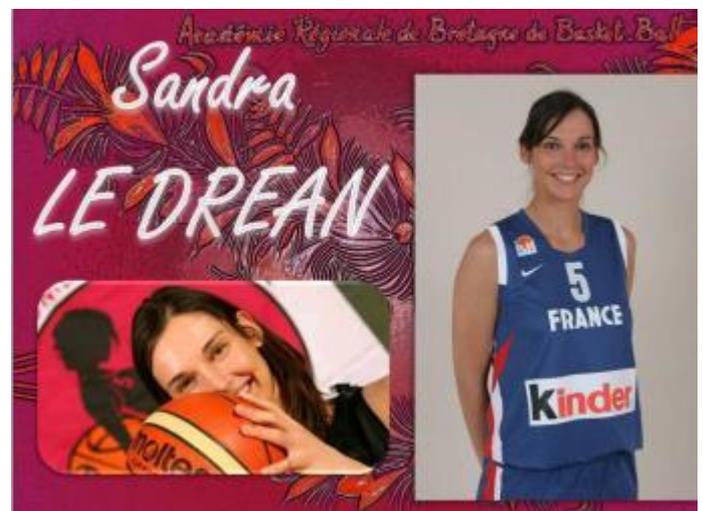
8ème Promotion de l'ACADEMIE DU BASKET



Personnalités



Trophée spécial du Comité d'Honneur de l'Académie Régionale



CHAMPIONS 2014-2015

PNM	BREST BASKET 29
L1RM	UJAP QUIMPER
L2RM	MONTGERMONT BC
PNF	IE CTC EBQC
LRF	MONTFORT BC
U20M	ELAN BASKET SAINT-BRIEUC
U17M	CO PACE
U15M	CO PACE
U13M	CAUDAN BASKET
U17F	MORLAIX ST MARTIN BASKET
U15F	GOUESNOU BASKET
U13F	EO LANDERNEAU

Récompenses Ligue

Lettres de félicitations		
	Nom et Prénom	Club
	ALLIO Martin	US YFFINIAC
	BEREL Gwendal	OC MONTAUBAN
	GUERIN Johann	BB LANDEHEN
	LESTIDEAU Kealan	BREST BASKET 29
	RIBAULT Jérémy	US MORDELLES
	ROPERT Thibault	M.B NOYAL PONTIVY
	ECCLESTON Jasmine	RENNES PA
	WALLET Kevin	ETENDARD DE BREST

Médailles de Bronze Régionales		
	Nom et Prénom	Club
22	CHRETIEN Maude	AS UZEL
22	LEFORT Pascal	AS SAINT SAMSON
22	LONCLE Marie-Pierre	BB LANDEHEN
22	RAULT Anne	US BREHAND
29	COADOU Patrick	BLEUETS GUILERS
29	KERVELLA Christophe	ST DIVY BASKET
29	CALVEZ Annie	STADE RELECQUOIS
29	MAINGUY Marie-Claude	GOUESNOU BASKET
29	GORSE Laurence	PLEYBER CHRIST
35	BENHAOUA Ibtissem	ASPTT RENNES
35	DOUARD Céline	ASPTT RENNES
35	FARCY Laurence	DOMLOUP BASKET
35	GAUTIER Nicolas	US LIFFRE
35	LEFEUVRE Bernadette	ILLET BC
35	LOUAZEL Karine	AS VEZIN-LE-COQUET
35	PESLERBE Sylvie	CS BETTON
35	SAUVÊTRE Pascal	ES REDON
56	BARATON Catherine	CS QUEVEN
56	BRIAND René	BO PLOEMEUR
56	CRUAU Romain	ASA LORIENT
56	FLOCH Patrick	EB BERRICH LAUZACH
56	TOUBLANT Valérie	EB BERRICH LAUZACH

Médailles d'Argent Régionales

	Nom et Prénom	Club
22	BURLLOT Marie-Pierre	AS UZEL
22	DIDIER Christophe	TREGUEUX BCA
22	GOURDON Nathalie	MJC QUINTIN
29	L'HERMITTE Hans	UJAP QUIMPER
29	SALAUN Bernard	GDR GUIPAVAS
29	MEVEL Daniel	GOUESNOU BASKET
29	TALOC Jean-Claude	EO LANDERNEAU
35	ETIENNE Valérie	AS ROMILLE BASKET
35	FEVRIER Ludovic	US VERN
35	GAUDICHON Loïc	CS BETTON
35	LE JAN Christophe	AUORE DE VITRE
35	LECRUBIER Martine	AL PLEURTUIT
35	LECUE Jean-Luc	AUORE DE VITRE
56	BRIERE Jean-Yves	AO SAINT NOLFF
56	CREAU Michèle	UCK NEF VANNES
56	GUILLOU Bernard	FL LANESTER
56	MOAL Jean-Philippe	CEP LORIENT

Médailles d'Or Régionales

	Nom et Prénom	Club
22	HERNOT Martine	TREGUEUX BCA
29	LE BERRE Yves	PONT L'ABBE
29	BAJEUX Jean-Yves	AS ERGUE ARMEL
35	PERRIN Véronique	JS PLEUGUENEUC
35	ROUSSEAU Michel	US LIFFRE
56	GUEGUEN Daniel	ASA LORIENT
56	LEMAITRE Claudine	CS QUEVEN

Récompenses Fédérales

Médailles d'Or FFBB

CD	Nom et Prénom	Club
22	DAVID Raymond	AL Ploufragan
29	LAMOUR Patrice	BB Conquetois
35	HEULOT Roger	VITRE AUORE
35	DEMEURE Marylène	ST GILLES U.S.
56	LE NY Jean-Claude	CD HORS ASSOCIATION

Médailles d'Argent FFBB

CD	Nom et Prénom	Club
22	BENETEAU Olivier	AS SAINT SAMSON
22	COLLET Christian	LANNION TB
29	GOURLAY Jean-Bernard	BC DOUARNENEZ TREBOUL
29	PASQUET Marcel	CD HORS ASSOCIATION
35	CLAVIER Philippe	ASPTT ST MALO
35	RIO José	ESPERANCE DE CHARTRES
35	D'HERVE Daniel	PLC AURAY
35	LE CARRER Yves	CAUDAN BASKET